

Automatisation et (non-)emploi : la nécessité d'un revenu pour tous

Partie I : Quelles pourraient être les conséquences socio-économiques
de l'application d'un revenu de base universel ?

Partie II : Le revenu contributif de Bernard Stiegler est-il un
mécanisme viable de redistribution des richesses ?

Mémoire réalisé par
Deborah Waroquiers

Promoteurs
Marie Van den Broeck

Mark Hunyadi

Année académique 2016-2017
Master 60 en sciences du travail

« Le plus important dans la rédaction d'un travail ce n'est pas plus la main qui l'écrit que les conditions dans lesquelles elle le fait ».

Ainsi, j'aimerais remercier tout d'abord mes promoteurs, Marie Van den Broeck et Mark Hunyadi, qui m'ont accordé leur confiance et apporté leur soutien tout au long de cette rédaction.

J'aimerais remercier tout particulièrement Raphaël Van Nieuwenhuysen, qui a également rédigé son mémoire cette année, pour son soutien sans faille ainsi que pour avoir rendu ces derniers mois mémorables.

Etant donné que ce travail marque la fin de mes études, j'aimerais remercier mes parents qui m'ont soutenue ces dernières années, ainsi qu'Amel Yessad, Hugues Ghenne et Antonin Sempos qui sont présents depuis le début de mes études, et qui m'ont toujours accompagnée dans les meilleurs moments comme dans les moins bons.

.

Introduction générale

L'automatisation de la production, ou automatisation industrielle, représente le mécanisme de remplacement de la main d'œuvre physique, composée d'individus, par des machines ou robots. De cette façon, les travailleurs sont remplacés et ce en gagnant en productivité. Ce phénomène existe depuis des décennies, mais le paradoxe est qu'aujourd'hui cette automatisation intensive fait peur à une partie de la population et des décideurs politiques. En effet, si nous connaissions dans les années 1980 le fantasme d'un monde dans lequel les machines accompliraient tout à notre place, nous laissant le plaisir de n'accomplir que ce qui nous semble avoir un sens, notre rapport à l'automatisation et la robotisation est aujourd'hui plus compliqué. En effet, dès que les effets sur l'emploi se sont fait ressentir, une appréhension générale s'est fait ressentir. Comment pouvons-nous gérer cette transition de la production ? Quel avenir pour la main d'œuvre peu qualifiée, cette même partie de la population que l'on a remplacée par des automates, bien moins chers, plus faciles à gérer et plus productifs ?

De fait, le taux de chômage en Europe tourne autour des 10% depuis plus de 20 ans¹. Même si de nombreux facteurs entre en compte, comme le degré de rigidité de l'emploi ou encore les formations, parmi tant d'autre ; on ne peut que constater une prolétarianisation du travail et une difficulté toujours plus grande de trouver un emploi pour tous. C'est d'autant plus inquiétant que le plein emploi est un des objectifs politiques majeurs depuis de nombreuses années : qu'est ce qui explique ces « échecs » des politiques d'emploi ? Une constatation intéressante est par exemple l'organisation du travail en Allemagne, pays dans lequel l'automatisation est particulièrement importante, mais dans lequel le taux de chômage est plus bien plus bas que la moyenne européenne, se trouvant aux alentours de 4%². Ce que l'on remarque, c'est qu'ils échappent à un taux de chômage élevé par une flexibilisation du travail et des contrats plus précaires. Le taux de chômage est similaire au Royaume-Uni, pays dans lequel le droit du travail autorise par exemple des contrats « zéro heure » ; dans lesquels il n'y a aucune garantie sur le nombre d'heures prestées et donc de revenu.

¹ Iweps. 2017. "Taux De Chômage (BIT) Dans L'Union Européenne - Iweps". *Iweps*. <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-chomage-bit-lunion-europeenne/>.

² Eurostat GER. 2017. "Unemployment By Sex And Age - Monthly Average - Eurostat". *Ec.Europa.Eu*. http://ec.europa.eu/eurostat/en/web/products-datasets/-/UNE_RT_M.

Est-ce que la précarisation de l'emploi est la solution inévitable pour pallier cette automatisation ? Depuis que de plus en plus d'auteurs et de chercheurs s'accordent pour dire que le développement technologique actuel est tel que ce phénomène ne peut que prendre plus d'importance, il faut nous faut trouver une solution alternative pour la partie de la population touchée. Une idée souvent évoquée est en fait une nouvelle répartition des richesses : en effet, si nous produisons plus efficacement et sans nécessité de main d'œuvre physique ; il semble plus opportun de répartir la production de la manière la plus juste possible et d'imaginer un marché du travail différent. En ne pouvant pas garantir un emploi à tous les individus, on ne peut plus se concentrer sur cet objectif de plein emploi.

L'idée la plus souvent avancée, et particulièrement ces dernières années, est d'abord un système d'allocation universelle (ou revenu de base universel), c'est-à-dire un système redistribuant la richesse produite de façon égale entre tous les individus et sans contrepartie. On peut donc résumer cette idée par un montant fixe, versé périodiquement à chacun. C'est une façon logique de voir les choses, étant donné la plus-value que la technologie nous apporte ; cette solution semble a priori juste et permettrait de combattre la grande précarité. Nous verrons cependant que, d'abord, la définition et l'application de ce revenu peut varier de façon considérable et, deuxièmement, que les conséquences sociétales et économiques peuvent être très importantes, même si difficilement prévisible.

Un système alternatif à ce revenu de base est le revenu contributif, théorisé par Bernard Stiegler. En effet, partant des mêmes constats d'automatisation de la société, Stiegler constate qu'une nouvelle répartition des richesses est nécessaire, dans un nouveau marché du travail, mais non-pas sans contrepartie : chaque individu qui décide de s'investir dans la société, d'y apporter une contribution, un savoir, un investissement, verra son effort valorisé par un revenu contributif. C'est-à-dire qu'on ne rémunère non plus un emploi, mais une contribution apportant une plus-value sociétale. C'est un modèle prenant plus en compte une idée de cohérence sociale, une finalité penchant vers la création d'une réelle « société ». Néanmoins, comme nous le verrons, c'est un mécanisme compliqué à mettre en œuvre et demandant une réforme globale de la société.

Structure

Quelles pourraient être les conséquences socio-économiques de l'application d'un revenu de base universel ?5

Introduction.....	9
Revenu de base et inactivité	15
Revenu de base et conditions de travail	21
Allocation universelle et avenir de la sécurité sociale	24
Allocation universelle : entre socialisme et libéralisme.....	26
Expérimentations	27
Conclusion	30
Bibliographie	33

Le revenu contributif de Bernard Stiegler est-il un mécanisme viable de redistribution des richesses ?37

Introduction.....	41
Automatisation de la société.....	42
Analyse : économie de la contribution et revenu contributif	44
Régime des intermittents du spectacle.....	51
Art Industrialis	52
Limites à l'application du revenu contributif de Stiegler	54
Conclusion	57
Bibliographie	61

Note d'articulation65

Conclusion générale71

*Quelles pourraient être les conséquences
socio-économiques de l'application d'un
revenu de base universel ?*

Promoteur : Marie Van den Broeck

Table des matières

Introduction	9
Différentes formes de revenu universel	10
Le revenu universel par Philippe Van Parijs	11
Revenu de base et inactivité.....	15
Trappe à l'inactivité et salaire de réserve	15
Impôt négatif et comparaison avec le système français du RSA.....	18
Revenu de base et conditions de travail.....	21
Influence sur le pouvoir de négociation des travailleurs	21
Allocation universelle et avenir de la sécurité sociale	24
Allocation universelle : entre socialisme et libéralisme.....	26
Expérimentations.....	27
Namibie.....	27
Inde	28
Alaska	29
Conclusion	30
Bibliographie.....	33

Introduction

D'après le Bureau International du Travail, les robots industriels sont maintenant produits et utilisés de plus en plus fréquemment et à échelle constante. Dans un contexte de chômage élevé ainsi que dans la pauvreté présente dans cette conjoncture, ainsi qu'une précarité du travail et une automatisation grandissante, la question d'une allocation universelle (ou revenu de base) s'installe de plus en plus fréquemment dans le débat économique et social. Si cette question n'a pas toujours été présente sur la scène politique en Europe occidentale, appartenant plutôt à un débat nord-américain, il en est aujourd'hui cependant de plus en plus question ; jusqu'à devenir un sujet à part entière et décisif de l'élection présidentielle française de 2017. En effet, pour Benoît Hamon, représentant le Parti socialiste, il est nécessaire aujourd'hui de choisir entre le chômage de masse dû à une ratification du travail « remplacé par les robots, machines et algorithmes » et le partage du temps de travail, s'inscrivant dans un vaste projet visant à une amélioration de la justice sociale. Son revenu aurait pour conséquence une éradication de la pauvreté ainsi qu'une maîtrise sur les transformations de notre époque (Sénécat, 2017).

Si le revenu universel est devenu un sujet prépondérant, il est cependant souvent utilisé pour définir des mécanismes variables. Nous avons décidé de nous concentrer sur le revenu universel de Philippe Van Parijs, c'est-à-dire un revenu fixe, versé à tous les membres d'une communauté politique individuellement et sans contrepartie. C'est une vision révolutionnaire de la redistribution de la richesse, contrastant de manière importante avec notre vision du revenu actuel. Nous étudierons ainsi son fonctionnement, son application et son financement. Ensuite, nous passerons en revue quelques conséquences socio-économiques d'un tel revenu considérées comme majeure dans la littérature.

Nous étudierons l'application de ce revenu et son lien avec l'inactivité : en effet, une des critiques majeures des opposants de l'allocation universelle se base sur la supposition que cette dernière représenterait une « trappe à l'inactivité », en démotivant complètement les individus de travailler, représentant un système trop généreux financièrement. Le système de l'impôt négatif sera ensuite passé en revue, en prenant plus précisément le système du RSA français comme référence, ce dernier étant considéré comme une application relativement proche du projet de l'allocation

universelle, en tout cas au regard de ses conséquences sociétales. Nous poursuivrons en étudiant les conséquences du revenu de base sur les conditions de travail, particulièrement au regard des travailleurs peu-qualifiés et précaires ; ainsi qu'en mettant en question l'avenir de la sécurité sociale dans le cadre d'une allocation de ce type. En effet, nous verrons que cette dernière question est intimement liée avec l'idéologie et la finalité du projet. Nous finirons par une revue de trois expérimentations d'un revenu de base répondant à notre définition.

Différentes formes de revenu universel

Différentes applications du revenu universel sont imaginables, trois modèles étant particulièrement discutés. D'abord, nous pouvons évoquer le « salaire à vie » de Bernard Friot, qui est un salaire substitutif intégral, plutôt d'inspiration communiste. C'est un salaire versé aux individus à partir de leur majorité, qui n'est pas égal pour tous, mais qui est fonction d'une échelle de qualification à quatre niveaux permettant de différencier les individus. Cette qualification se fait en fonction de l'appartenance à la production marchande, ces niveaux de qualification pouvant s'accumuler. En pratique, l'échelle des revenus varierait de 1.500 à 6.000 euros, justifiant cette différence par le fait qu'une personne participera à un « certain niveau de création de valeur économique ». Ainsi, une liste précise des qualifications sera nécessaire et pourrait inclure les diplômes, la pénibilité ou encore l'ancienneté (Daniel, 2013).

On différencie fréquemment les revenus universels dits « complets » et les revenus universels « partiels ». Ces deux définitions sont cependant très controversées, si bien que le Réseau mondial pour le revenu de base (BIEN) ne les définit pas officiellement. Les propositions actuelles se concentrent à court terme sur un prétendu revenu « partiel », qui n'a pas vocation à remplacer les autres mesures de redistribution, mais plutôt à fournir une base financière, qui ne serait pas forcément fixe et à laquelle se rajouteraient les autres prestations de sécurité sociale. Ce schéma pourrait constituer la base vers un revenu de base complet. D'autres imaginent l'implémentation d'un revenu de base complet dès le départ. En imaginant ce dernier, il pourrait effectivement remplacer certaines allocations sociales actuelles, mais cette idée est très controversée. Une autre question qui pose problème est le montant de ce dernier, les partisans du revenu universel ne s'accordant pas sur la nécessité du revenu : être assez élevé pour éliminer la pauvreté ou simplement apporter une aide financière supplémentaire ("What Is Basic Income? | BIEN" 2017). Ainsi, le revenu universel

peut se décliner très largement. On évoque parfois l'idée de supprimer toutes les aides sociales actuelles et de verser un salaire identique à tous, dans le but de satisfaire les besoins primaires existentiels. Les différences peuvent également varier selon de nombreuses autres caractéristiques, en ce compris le montant du revenu lui-même, la source de financement, la nature et la taille des réductions d'autres transferts qui pourraient l'accompagner, etc.

Salaire à vie	Revenu de base « partiel »	Revenu de base « complet »
Salaire substitutif intégral	Base financière n'ayant pas pour but de fournir un salaire complet	Base financière complète
Versé à tous à les membres d'une communauté politique à partir de la majorité	Pourrait être versé à partir de la majorité ; a priori pas depuis la naissance	Versé à tous les membres d'une communauté politique
N'est pas égal pour tous ; mais fonction d'une échelle [1 à 4]	Pas obligatoirement égal pour tous	Egal pour tous
Protection sociale toujours existante et beaucoup plus de services publics gratuits	Protection sociale similaire à notre protection actuelle	Disparition de la protection sociale

Le revenu universel par Philippe Van Parijs

Il est nécessaire de spécifier de quel revenu universel nous parlons, étant donné que ce concept est de plus en plus décliné. Nous reprendrons la définition donnée par Philippe Van Parijs, philosophe belge et initiateur du projet pour un revenu de base en Europe, qui le définit comme « *un revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie* » (Van Parijs et Vanderborght, 2005, p. 6). Cette définition reprend plusieurs termes précis en faisant son originalité, la distinguant également d'autres formes d'allocations sociales existantes.

D'abord, l'allocation universelle est un revenu, c'est-à-dire qu'elle peut a priori être distribuée financièrement ou en nature. De manière générale, nous comprenons l'allocation universelle d'une manière semblable aux revenus minimums garantis conventionnels, c'est-à-dire en espèce. De plus, cette allocation en espèce n'a, pour M. Van Parijs, pas vocation à remplacer toutes les allocations sociales existantes, se

présentant comme un complément plutôt qu'un substitut (van Parijs et Vanderborght, 2005).

La périodicité est primordiale lorsqu'il est question de revenu. Elle peut être plus ou moins longue : mensuelle, trimestrielle ou annuelle par exemple, mais il est indispensable que le versement ait lieu à intervalle régulier. Il faut de plus définir un seuil, et malgré ce qui peut parfois être lu, rien n'implique que le montant de l'allocation doive couvrir l'ensemble des besoins fondamentaux. Le seuil de pauvreté est cependant souvent pris comme point de référence ou comme objectif à atteindre à long terme, ce qui correspond en l'occurrence à l'objectif fixé par Benoit Hamon en proposant un revenu de base de 750 euros (60% du salaire médian national) (Geoffroy et Durand, 2017). Afin de justifier et de critiquer l'implémentation d'un tel revenu, il ne faut cependant pas oublier de l'étudier dans son contexte fiscal, de prendre en compte les autres allocations existantes ainsi que les réformes sociales que sa mise en place entraînerait.

Ensuite, cette allocation est versée par une communauté politique. Elle est donc financée publiquement et concerne de ce fait plutôt les États Nations, aujourd'hui responsables de la redistribution des richesses sur leur territoire. Nous pouvons toutefois imaginer une redistribution interne à une région, voire à une ville, comme cela a été fait en Alaska ou en Namibie, mais une redistribution supranationale peut similairement être évoquée. La question de son financement est plus complexe : cela peut se faire à partir d'un impôt nouveau et spécifique, par le budget global de l'État alors réalloué, ou encore en supprimant d'autres aides sociales ; l'impôt sur le revenu est la solution la plus souvent avancée par les défenseurs du revenu de base (van Parijs et Vanderborght, 2005).

Troisièmement, tous les membres de cette communauté politique, sur base individuelle, doivent jouir de cette allocation. Les personnes considérées comme membre de cette communauté dépendent d'abord de la délimitation géographique énoncée précédemment, il est ensuite possible d'appliquer cette politique à une certaine catégorie de membres, de façon plus ou moins extensive. Elle pourra par exemple ne concerner que les citoyens d'un territoire, y inclure également des résidents permanents ou mettre en place une réglementation précise, par exemple concernant une durée minimum de résidence sur le territoire. L'âge des bénéficiaires

peut également poser problème, beaucoup de propositions d'allocation universelle ne concernant que les individus majeurs comme potentiels bénéficiaires, et en maintenant de ce fait le système actuel d'allocations familiales. D'autres auteurs proposent un revenu identique tout au long de la vie des individus, de la naissance à la mort, nécessitant parfois plusieurs paliers d'allocation. Afin de répondre à la définition choisie, il est nécessaire que l'allocation touche au moins tous les membres adultes de la communauté. Une modulation est envisageable si elle se fait en fonction de l'âge, et non d'autres critères. Il sera néanmoins toujours possible de cumuler cette allocation avec d'autres aides sociales dans des cas particuliers, par exemple en cas de handicap. Il est également nécessaire de préciser que d'après cette définition, l'allocation est versée de façon strictement individuelle, ne prenant pas en compte par exemple le reste du ménage (Deborde, 2016) (van Parijs et Vanderborght, 2005).

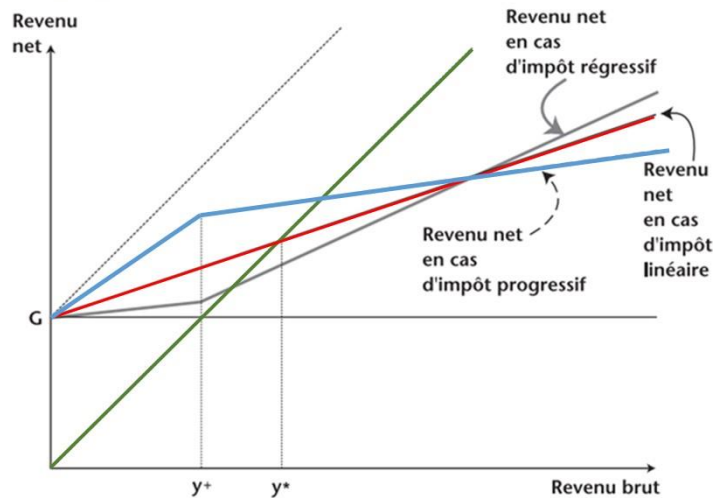
Une grandes différences avec les allocations sociales actuelles est l'absence de contrôle des ressources, le transfert étant opéré a priori. On ne distingue donc plus les couches de la population considérées comme pauvres et les couches aisées. Dans le cas d'un financement par le revenu, un contrôle de ce dernier sera par contre nécessaire. Dans ce même cas, nous pouvons souligner que les individus à haut revenu financent en fait eux-mêmes leur revenu universel, voir même plus (Agence AFP, 2017).

Pour finir, il n'existe pas d'exigence de contrepartie, ce qui représente également une grande différence avec les allocations sociales actuelles. De manière générale, on exige au moins théoriquement que les bénéficiaires soient disponibles sur le marché du travail, par exemple, même si les réglementations en la matière divergent de façon importante entre les pays. Une caractéristique majeure de l'allocation universelle est qu'elle n'est soumise à aucune condition. Cela implique finalement qu'il n'est pas question de cotisations sociales comme c'est aujourd'hui le cas de la plupart des prestations sociales (Agence AFP, 2017).

Nous pouvons dès lors reprendre le schéma de M. Van Parijs et M. Vanderborght (2005), synthétisant le financement d'un revenu universel par un impôt sur le revenu.

Allocation universelle financée par l'impôt sur le revenu

Graphique 1



Dans ce schéma, nous voyons le revenu brut sur l'axe des abscisses et le revenu net sur l'axe des ordonnées.

Le point G représente le montant de l'allocation universelle versé à tous les citoyens.

La bissectrice représente donc le montant des revenus nets s'il n'y avait aucune taxation, et de ce fait pas d'allocation universelle. Les revenus nets et les revenus en bruts sont identiques, ce qui est représenté en vert.

Le revenu brut augmenté de l'allocation universelle est représenté par la droite en pointillé au départ de G.

La ligne droite, au départ de G et soulignée en rouge, représente le revenu net en tenant compte d'une allocation universelle financée par un impôt linéaire de 50%.

De ce fait, le point d'équilibre Y^* se situe au-dessus du revenu minimum garanti (G).

Les personnes percevant un revenu brut plus élevé que le point d'équilibre Y^* sont donc des contributeurs nets au financement du revenu universel. Elle est en effet inférieure à l'impôt qu'ils payent, leur revenu net est inférieur à leur revenu brut.

Au regard des personnes percevant un revenu brut inférieur à l'équilibre, ils sont inversement et proportionnellement bénéficiaires nets de ce mécanisme.

On suppose dans le cas présent que l'État n'a pas d'autres dépenses que le paiement de l'allocation universelle. Si c'était le cas, le montant alloué au revenu universel diminuerait à taux d'imposition donné, et inversement. De toute façon, l'équilibre Y^*

se déplacerait vers la gauche, nécessitant à ce moment-là un moindre revenu pour être un bénéficiaire net.

Nous pouvons également imaginer un impôt sur le revenu non linéaire. Les deux droites courbées représentent respectivement le financement de l'allocation universelle par une imposition progressive et régressive, et donc en prélevant un montant sur les revenus, par des taux marginaux croissants ou décroissants.

Ainsi, la droite de l'imposition linéaire se voit remplacée par la ligne concave (bleue) dans le cadre d'une imposition progressive. Dans ce cas-ci, les hauts revenus contribuent plus que les autres en termes relatifs et absolus. Le taux marginal d'imposition augmente lorsque le revenu brut rejoint le revenu minimum garanti [$Y^* = G$].

Elle est remplacée par la ligne convexe en grise dans le cas d'une imposition régressive, c'est-à-dire une situation dans laquelle les hauts salaires contribuent proportionnellement moins en comparaison aux bas revenus. Ici, c'est l'inverse : le taux marginal d'imposition diminue lorsque le revenu brut est égal au revenu minimum garanti.

Revenu de base et inactivité

Trappe à l'inactivité et salaire de réserve

Une des grandes critiques du revenu de base repose sur une potentielle trappe à l'inactivité. En effet, la question de la relation entre les diverses protections sociales et le taux d'emploi a depuis longtemps été au centre des débats sur le chômage, ainsi que la capacité de ces protections à inciter à l'activité et particulièrement pour les travailleurs les moins qualifiés. Afin de cadrer cette analyse, il est important de comprendre ce qu'est réellement cette trappe à l'inactivité ainsi que son fonctionnement.

Nous pouvons définir la trappe à l'inactivité comme un chômage volontaire qui serait la conséquence d'une dissuasion au travail (Guillemot, Pétour et Zajdela, 2002). Dans cette optique, certains individus resteraient au chômage délibérément, considérant leur situation présente comme plus avantageuse que celle qu'ils obtiendraient en occupant un emploi (CSERC, 1997). Cette théorie repose en partie sur la théorie micro-économique de l'offre de travail, selon laquelle les individus sont des acteurs rationnels, qui vont arbitrairement choisir le nombre d'heures consacrées au travail

ainsi qu'aux loisirs en comparant la satisfaction qu'ils retirent de chacune des combinaisons. Cependant, le travail en lui-même ne fournit pas de satisfaction directe à l'individu, c'est donc le revenu et la consommation que ce dernier permet qui va jouer dans l'arbitrage (Guillemot, Pétour et Zajdela, 2002). Il est donc important d'insister sur la théorie du salaire de réserve. Le salaire de réserve en lui-même peut être défini comme « *le salaire minimal en dessous duquel ce chômeur refuse une offre d'emploi* », et est donc primordial dans la sortie du chômage. Par exemple, dans le cas des allocations de chômage, il a été souligné que des allocations trop généreuses par rapport au salaire peuvent entraîner un effet dissuasif sur l'acceptation d'un emploi. En présence d'allocations de chômage importantes, le salaire de réservation se verra augmenter et dépasser le taux de salaire proposé sur le marché : l'individu choisira de ne pas travailler, étant donné que son niveau de satisfaction sera plus important que celui qu'il obtiendrait en acceptant un emploi. Il existe peu de données quant aux salaires de réserves des individus au chômage, il faut ainsi le déduire de plusieurs variables dont il est fonction, comme le niveau du revenu de substitution au travail, le taux d'arrivée des offres d'emploi et la distribution des salaires offerts (Rioux, 2001).

Malgré son rôle crucial dans les modèles de recherche d'emploi, le salaire de réserve est rarement observé, et des preuves empiriques sur ses déterminants restent rares (Krueger et Mueller, 2016). Une étude a été menée par Thomas Le Barbanchon, Roland Rathelot et Alexandra Roulet (2016), dans le but d'identifier un lien entre le salaire de réserve et la durée d'indemnisation. En France, lorsque les individus s'inscrivent comme chômeurs à Pôle Emploi, il est nécessaire de déclarer son salaire de réservation ainsi que d'autres informations sur le travail recherché. Ces données ont été analysées dans le cadre d'une réforme des règles de l'assurance-chômage établie en 2009, afin de calculer le nombre de jours de chômage auxquels les gens ont droit. Cette réforme n'a modifié la réglementation que pour une partie de la population en fonction de leur ancienneté. Cette étude a permis de calculer l'élasticité des salaires de réservation par rapport au nombre de jours de chômages accordés aux individus. En dépit d'un effet important et non négligeable de la durée des allocations de chômage potentielles sur la durée réelle des prestations, il n'existe presque aucun effet de ces allocations sur le salaire de réservation ni sur d'autres variables de la sélectivité pendant la période de chômage. Il a été exclu qu'elle soit plus grande (en valeur absolue) que 0,006, ce qui signifie que le droit à 1 mois additionnel de

prestations de chômage pour un individu ayant droit à une durée de chômage initiale de 10 mois est associé avec, au maximum, une augmentation de 0,06% du salaire de réservation (Le Barbanchon, Rathelot & Roulet, 2016). Le manque de réactivité des salaires de réservation aux variations de l'assurance-chômage fait écho aux résultats de Krueger et Mueller (2016) qui constatent que les salaires des réservations s'ajustent à un rythme très lent pendant les périodes de chômage.

Une autre étude a été menée sur l'effet des prestations de chômage sur les taux de réemploi, après la réforme finlandaise des prestations d'assurance-chômage. Dans cette étude, les effets de l'amélioration des prestations de chômage pour un groupe de travailleurs âgés ont été évalués. Il en a été conclu que les effets de l'augmentation des prestations sociales sur les taux de réemploi peuvent être importants. Une augmentation de 15% des prestations pour les 150 premiers jours de chômage augmenterait le temps prévu jusqu'à la réinsertion professionnelle de 31 jours, c'est-à-dire environ 11%. Il est cependant important de relativiser ce résultat étant donné que de nombreuses personnes au chômage quittent les bases de données pour diverses raisons avant de trouver du travail. Il a aussi été constaté qu'une augmentation des prestations d'assurance-chômage diminue le taux de réemploi, ce taux retrouvant son niveau initial une fois que la période de prestations augmentées expire. Aucune preuve ne démontre que les chômeurs anticipent la modification du niveau de prestations en améliorant leur recherche d'emploi avant que les bénéfices ne diminuent. En revanche, il semble qu'un déclin des prestations augmente les taux de réemploi environ un mois ou deux après que les avantages aient été réduits. Pris à la valeur nominale, ce résultat implique que les chômeurs ne cherchent plus activement que si les avantages sont effectivement réduits (Uusitalo & Verho, 2010).

Beaucoup de critiques du revenu de base posent ce dernier comme une trappe à l'inactivité par excellence. Nous pouvons effectivement considérer que les effets des allocations de chômage soient comparables aux potentiels effets d'un revenu de base, et il se peut même que ce revenu ait des effets plus importants sur la théorie du salaire de réserve que les allocations de chômage. En effet, malgré des applications divergentes entre les pays, ces allocations ont vocation à disparaître dans le temps. Nous pouvons considérer que ce revenu de réservation n'est que temporaire, et qu'un emploi à plus bas salaire sera accepté une fois que ces allocations auront disparu, diminuant ainsi automatiquement le salaire de réserve. Cela a d'ailleurs été démontré

par Uusitalo et Verho en 2010. Le revenu de base a quant à lui pour but d'être permanent, entraînant un risque de renonciation complète à l'emploi, et particulièrement pour les personnes à bas revenu, ou travaillant dans de mauvaises conditions. Si ces derniers n'obtiennent pas une satisfaction supérieure en acceptant un emploi, en comparaison au bien-être obtenu sans emploi, cela pourra en effet résulter en une inactivité de long terme. Le caractère permanent du revenu de base peut également influencer les résultats de l'étude de Thomas Le Barbanchon, Roland Rathelot et Alexandra Roulet : il a été conclu en une corrélation (bien que faible) entre l'augmentation de la durée du chômage et le salaire de réservation, cependant, ceci est toujours dans le cadre d'une allocation de chômage limitée dans le temps, ce qui peut expliquer que les individus n'en modifient pas énormément leur salaire de réserve.

Impôt négatif et comparaison avec le système français du RSA

Le système de l'impôt négatif est considéré comme particulièrement semblable à l'allocation universelle, poursuivant un but similaire : mettre fin au salariat que nous connaissons et aboutir à une liberté individuelle d'entreprendre et d'accomplissement. Dans ce système, tous les individus bénéficient d'un montant fixe de l'État (l'impôt négatif), mais couplé à un impôt normal, progressif, à partir d'un certain montant de revenu. Les individus se verront imposés de façon de plus en plus élevée en fonction de l'augmentation de leur revenu. De ce fait, le montant de l'allocation versée par l'État se réduit petit à petit dans le cas d'un revenu plus important, jusqu'à atteindre un point pivot à partir duquel l'impôt négatif se transforme un impôt normal positif. Pour beaucoup d'auteurs, les différences entre ce système et le revenu de base sont marginales. La grande différence est donc que dans ce cas-ci, l'allocation est a priori plus faible étant donné qu'elle diminue en présence d'un revenu plus important, voir disparaît, mais également que la taxation est moins importante, ne concernant qu'une partie de la population et à des paliers inégaux. Les impôts et les revenus nets sont cependant identiques dans les deux systèmes (Van Parijs, 2005).

En France, le Revenu minimum d'insertion (RMI) est une allocation constituant un minimum social, et peut être considéré comme une variante régressive de l'impôt négatif (Van Parijs, 2005). Pour percevoir ce revenu, il faut avoir atteint l'âge de 25 ans, une exception existant pour les personnes ayant un enfant à charge ou à venir. C'est une allocation mensuelle, qui est égale à la différence entre le plafond du RMI et

l'ensemble des ressources du foyer. Son but premier était de protéger une partie de la population contre la grande précarité de façon temporaire : 20 ans plus tard, il existait plus d'1,1 million de personnes concernées par cette allocation. Le RMI est comparable au revenu de base sur plusieurs points, comme son caractère mensuel et sa vocation à pallier la précarité en constituant un minimum social. Il est donc intéressant de s'attarder sur une analyse a posteriori de l'application du RMI, aujourd'hui devenu le revenu de solidarité active (RSA) à la suite des réformes menées, ayant pour but de remédier aux différents défauts du revenu minimum d'insertion.

En effet, d'abord il faut noter une augmentation importante du nombre de personnes concernées par cette allocation, une relative stabilité du nombre de bénéficiaires du RMI lorsqu'une diminution du chômage est observée ainsi que l'existence d'une fraction de bénéficiaires considérée comme « durablement inscrite » dans ce système (Bourgeois & Tavan, 2010). Le RMI a donc perdu sa vocation temporaire initiale pour devenir un pilier de la sécurité sociale française face à la grande précarité. Le RSA, mis en place en 2009, a quant à lui trois objectifs : lutter contre la pauvreté extrême, augmenter les bénéfices financiers d'un retour à l'emploi ainsi qu'une simplification du système de prestation (Bourgeois & Tavan, 2010). Ce revenu de solidarité active (RSA) repose sur un cumul de plusieurs allocations préexistantes, dont le RMI, la réforme ayant elle-même évoqué le projet d'une allocation universelle. Le RSA diffère du RMI notamment en ce sens qu'il suit un barème simplement dégressif, sur une déduction ne portant que sur une fraction des ressources. C'est sous cet angle que Philippe Van Parijs voit une sorte d'application de l'impôt négatif dans le système du RMI, car si 1 euro marginal gagné sur le travail n'était effectivement pas taxé, il entraînerait une réduction de l'allocation du même montant, ce qui revient au même que d'imposer 100% de ce revenu complémentaire. Ainsi, ce système conventionnel diminuait la prestation étant donné que lorsque le revenu augmente, il soumet ce dernier à une imposition marginale complète (Bourgeois & Tavan, 2010).

De ce fait, une unité de travail supplémentaire entraînait un revenu positif et provoque ainsi une perte marginale sur l'allocation, compensée par le gain marginal de son travail.

Dans le système actuel du RSA, il existe deux volets : d'abord, le « socle » qui remplace le RMI, et le RSA « activité » qui a pour but de compléter les salaires

(Mongin, 2008). Le RSA a en effet dû créer une incitation financière à l'emploi. Cependant, cette incitation ne fonctionne que dans une situation dans laquelle les bénéficiaires sont en mesure effectives de trouver un emploi, de plus, 30% des « RMistes » ne recherchent pas d'emploi (Pla, 2007).

Malgré la réforme, les critiques restent globalement les mêmes pour les deux formes d'allocation sociale. La question de la trappe à l'inactivité est prédominante, malgré la volonté du RSA d'encourager le retour à l'emploi par une incitation financière. La différence entre les allocations perçues et le revenu en activité est dans également toujours jugée trop faible, considérée comme démotivant un retour sur le marché du travail. Cette trappe à l'inactivité est néanmoins « surestimée » pour certains auteurs, par exemple Dominique Méda qui constate que ce sont en fait d'autres contraintes que financières qui bloquent l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA, par exemple des contraintes d'ordre familial, de santé ou encore de transport (Méda, 2008). Ce sont en fait moins de 1% des bénéficiaires qui invoquent le manque de rentabilité financière du travail comme le principal obstacle à l'emploi (Marc, 2008).

Le RSA est un mécanisme qui est toujours énormément controversé. Il est même jugé si inefficace que 68% des potentiels bénéficiaires n'en ont pas demandé l'application (Méda & Gomel, 2013). De plus, ce système est vu comme particulièrement complexe et stigmatisant, ce qui peut expliquer le nombre important de personnes qui refusent cette aide, ou en tout cas ne l'exigent pas (Actualité économique, 2012). En comparaison avec un revenu de base, il apparaît évident que la simplicité administrative de son application pallierait cette imperfection du RSA. De plus, le fait qu'une majorité de potentiels bénéficiaires n'en demandent pas l'application peut être considéré comme un élément rassurant dans l'application du revenu de base, parfois considéré comme une désincitation financière à l'emploi. Il est toutefois important de se demander ce qui a effectivement provoqué une augmentation du nombre de bénéficiaires au fil du temps, malgré son objectif premier d'être une mesure temporaire, ainsi qu'expliquer la stabilité du nombre de RMistes en période de redressement économique. Pour van Parijs (2005), dans un système de revenu de base, l'obtention d'un emploi n'interfère pas avec ce droit fondamental tant que le taux d'imposition marginal sur le revenu du travail est inférieur à 100%, de sorte que les salariés à faible revenu puissent prendre des risques, constituant un incitant au travail.

Revenu de base et conditions de travail

Influence sur le pouvoir de négociation des travailleurs

En analysant la société actuelle, capitaliste, il a été expliqué en philosophie politique (Marxienne, entre autres) que les travailleurs sont séparés des moyens de production et de ce fait de leurs moyens de subsistance. En conséquence, ils doivent entrer sur le marché du travail et chercher un emploi afin d'acquérir les moyens de vivre. Cette séparation, à la fois des moyens de production et des moyens de subsistance est la base matérielle du déséquilibre de pouvoir entre le capital et le travail dans le capitalisme : les travailleurs doivent vendre leur force de travail pour vivre et, par conséquent, sont obligés d'accepter un contrat de travail ainsi que des conditions de travail imposées, ces derniers ayant a priori un plus faible pouvoir de négociation. Le revenu de base inconditionnel, synonyme du revenu universel, peut être considéré comme une stratégie permettant de réformer les relations de travail dans le système capitaliste, et ce en freinant partiellement les déséquilibres de pouvoir de cette relation (Wright, 2004). En effet, Philippe Van Parijs et Robert J. van der Veen (1986) caractérisent le revenu de base comme une voie capitaliste vers le communisme («A Capitalist Road to Communism »). Dans ce cadre, il peut être intéressant de comprendre l'influence d'un tel revenu sur les relations de travail sachant qu'il n'y aurait pas de modification profonde du système économique actuel, les entreprises gardant leurs objectifs actuels de rentabilité et profitabilité.

Un revenu de base suffisamment important et inconditionnel qui permettrait aux employés de définitivement s'écarter de la nécessité de faire partie d'une relation de travail exercera une influence directe sur l'équilibre des pouvoirs entre les classes de la société capitaliste. Dans une telle société, avec un revenu de base, les gens sont libres de s'engager dans des formes non conditionnées d'activités sociales, c'est-à-dire une activité productive qui n'est pas orientée vers le marché. Il y aurait donc un potentiel bouleversement des modes de vie après l'introduction d'un tel revenu.

Lerner et Clark (2000) insistent sur l'augmentation de la flexibilité du marché du travail découlant de l'introduction d'un revenu de base. Lerner soutient que les travailleurs bénéficieraient d'un choix de carrière beaucoup plus large, d'une possibilité de congés sabbatiques ainsi que d'horaires flexibles. Elle suggère que l'éducation pourra assumer un rôle majeur dans le développement du potentiel humain.

Cette possibilité accrue en matière de mode de vie favoriserait un passage du matérialisme et du consumérisme, reflétant un changement de conscience. Les activités non marchandes, telles que la parentalité, les soins et le bénévolat seraient réévalués. Les possibilités d'emploi pourraient être partagées avec certains travailleurs qui choisissent des heures réduites. Ainsi, Lerner (2000) est enthousiaste à l'égard de l'application d'un revenu de base parce que cela octroierait plus de liberté aux travailleurs pour développer des intérêts et des activités en dehors du travail salarié. Lerner et d'autres écrivains ont tendance à se concentrer sur les changements de situation au niveau individuel et leur impact possible sur le comportement individuel, et ignorent cependant l'impact macroéconomique (Fitzpatrick, 2001).

Ce choix du travail « social » étant désormais laissé aux individus, ce revenu entraîne une meilleure égalité dans le pouvoir de négociation dans les relations de travail, et ce même en l'absence d'organisation collective de la part des travailleurs. Ceci se marquerait d'autant plus pour les emplois peu qualifiés et à faibles salaires, le revenu de base augmentant considérablement leur pouvoir de négociation face aux employeurs. Pourtant, le revenu de base pourrait signifier qu'une partie de ces emplois peu qualifiés sont en train de disparaître. Pour Erik Wright (2004), il existerait toujours des travailleurs qui potentiellement accepteraient de tels emplois, recherchant des revenus discrétionnaires supérieurs au revenu de base proposé. Pour Wright, la grande différence est que ce choix appartient désormais aux travailleurs, qui ne subissent plus les relations de travail comme c'est le cas actuellement. De plus, un revenu de base peut renforcer l'influence des travailleurs de façon collective, et non pas seulement de manière individuelle.

Le revenu de base inconditionnel génère certaines pressions sur le marché du travail et peut donc amener les employeurs à être plus réceptifs. Lorsque les travailleurs disposent individuellement d'options de sortie du marché de l'emploi, les employeurs seront davantage incités à accepter de nouvelles formes de coopération collective avec des organisations de travailleurs tels que les syndicats. Une telle coopération est un élément de ce qu'on appelle parfois le *"high road capitalism"*, c'est-à-dire un modèle de capitalisme dans lequel le travail et le capital s'engagent beaucoup plus étroitement sur la conception, la régulation du travail, la production et l'innovation et comparaison avec le système actuel, dans lequel les employeurs ont un contrôle plus ou moins unilatéral sur les décisions de production de base (Wright, 2004).

De façon très générale, on peut résumer la situation par l'avis de Noguera (2005), qui affirme que l'introduction d'une allocation universelle entraîne une répartition plus rationnelle des emplois et du temps de travail selon les préférences des citoyens. En outre, les individus seraient autorisés à décider eux-mêmes comment équilibrer le travail, le revenu d'emploi et les loisirs. Ainsi, des résultats sur le marché du travail devraient résulter du fait que les individus sont libérés du besoin de travailler et d'avoir la possibilité de refuser de mauvais emplois, forçant ainsi une restructuration des emplois et une meilleure adéquation, dans le but d'obtenir des emplois de meilleure qualité et les mettre à disposition de plus de travailleurs.

Une partie des défenseurs de l'allocation universelle n'acquiescent pas à cette vision des choses au regard des impacts qu'elle peut avoir sur les conditions de travail. Alors que Van der Veen (1998) souligne les avantages de sa mise en place ; générant un emploi tout en subventionnant les salaires des travailleurs à faible productivité, ils explicitent également que la faible productivité de ces emplois, leur bas salaire couplé d'une plus grande probabilité de mauvaises conditions de travail peuvent être considérés comme complémentaires plutôt que de substituts au revenu de base. Il faut reconnaître cependant que la création nette d'emplois ne résultera que d'une augmentation de la demande globale. Cette solution néolibérale repose sur un « choix » accru pour les individus même si les choix ne sont pas particulièrement significatifs pour une personne qui cherche à améliorer ses opportunités économiques en prenant un emploi rémunéré. On peut en effet se poser la question des conséquences d'un réel choix sur le travail effectué : les personnes qui accepteraient des emplois dans de réelles mauvaises conditions ne seraient-elles pas « désespérées » à l'idée d'avoir un travail ? Est-ce que le fait de laisser le choix aux individus n'encourage pas les entreprises à ne pas faire d'effort pour améliorer les conditions de travail ? D'autant plus dans une société vouée à l'automatisation, comme c'est le cas dans notre réflexion. Cette conséquence est peu explorée, car a priori moins plausible, il faut cependant rappeler que des dérives sont possibles étant donnée la diversité d'application possible du revenu de base.

Une autre critique vis-à-vis de l'allocation universelle considère qu'un partage du temps de travail serait plus judicieux comme solution à l'automatisation. Pour eux, renoncer au plein emploi en versant une allocation universelle serait en fait une fausse solution au problème. La réelle solution serait un partage du temps de travail, qui

permettrait de faire diminuer le chômage et de travailler de façon plus collective (Fonouni, 2017).

Allocation universelle et avenir de la sécurité sociale

Un des grands débats de l'allocation universelle concerne sa conséquence sur la sécurité sociale. En effet, cette allocation entraînerait un bouleversement majeur sur le marché du travail, mais également dans l'organisation de la sécurité sociale. Même si elle n'est pas d'emblée supposée supprimer les allocations sociales, on peut en être dubitatif quant à son financement par-dessus les allocations existantes. Ainsi, comment trouver les fonds nécessaires afin de financer un nouveau revenu, d'autant plus généralisé à l'ensemble de la population ?

Les systèmes de sécurité sociale sont toujours fondés sur un principe de redistribution solidaire. Les moyens financiers mis à la disposition des citoyens sont ainsi répartis en tenant compte, entre autres, de leur situation sociale ainsi que de leurs revenus. Nous pouvons nommer une exception concernant les soins de santé. L'allocation universelle quant à elle supprime toute condition de revenu ou toute personnalisation du revenu. Elle élargit le nombre de bénéficiaires et substitue un principe de répartition égalitaire à ce principe de solidarité, et de ce fait égalise la redistribution (Perl, 2017).

Pour certains, l'allocation universelle entraînera donc de fait une régression sociale. C'est le cas du sociologue Mateo Alaluf qui voit l'allocation universelle comme une arme contre la protection sociale. Cette allocation constitue en effet une partie des revenus du salarié, ce qui peut entraîner une réaction d'économie de ce montant de la part de l'employeur, diminuant ainsi son coût salarial de manière importante. De plus, le financement d'un revenu de base permettra à l'État de se déresponsabiliser de la politique sociale, en laissant les individus et particulièrement ceux appartenant aux groupes les plus fragiles livrés à eux même (Alaluf, 2013).

Verser une allocation universelle financée par un impôt engendrerait un cumul entre un « dispositif public fiscalisé », en l'occurrence l'allocation universelle, et des régimes financés par les individus qui peuvent se permettre d'épargner. Ainsi, on instaurerait un revenu de base pour tous, mais qui serait cumulé aux fonds de pensions et autres assurances privées telles qu'elles existent actuellement, ne concernant donc qu'une partie aux revenus plus élevés de la population. On renoue ainsi avec une

logique complètement libérale dans laquelle on acquiert une propriété privée de par son travail, combiné à une sécurité financière minimale assurée par l'État. Nous retrouvons un système dans lequel on différencie les individus qui possèdent un capital de ceux qui se trouvent, à nouveau, dans une situation de pauvreté. Pour Alaluf, le caractère « universel » va simplement servir à masquer une stigmatisation évidente (Alaluf, 2013).

Marie Bernaerts nous éclaire sur cette problématique en analysant en examinant la proposition finlandaise actuellement étudiée. Le principal problème rencontré concerne le montant qui sera alloué à chaque individu. Le parti majoritaire, de centre droit, imagine un revenu aux alentours de 1000 euros. Les écologistes avancent un montant de 440 euros. Dans le schéma imaginé par les représentants du mouvement centre droit, nous comprenons rapidement qu'un tel montant entraînera l'anéantissement complet de l'actuel système de sécurité sociale, en passant par les allocations de chômage, les pensions et les soins de santé. Si l'on imagine un revenu autour de 440 euros, on suppose le maintien de la plupart des mécanismes d'aide, en ce compris les soins de santé, malgré une suppression effective des minimas sociaux. C'est donc plutôt une réforme profonde du système de protection sociale, qui permet en même temps de dégager les fonds nécessaires au financement du revenu de base. Précisons que la proposition Finlandaise envisage un remplacement complet des aides sociales actuelles par le versement d'un revenu de base fixe. Une étude de l'*Helsinki Times* a par ailleurs démontré que pour pallier la pauvreté en Suède, il serait nécessaire que chaque individu touche en moyenne 1166 euros (Bernaerts, 2015).

Nous sommes donc en la présence d'un nouveau paradigme, et la conclusion de Marie Bernaerts est similaire à celle de Mateo Alaluf. Le principe de solidarité qui guide notre système de sécurité sociale actuel en centralisant les cotisations sociales dans le but de le redistribuer le plus justement possible, par exemple vers les personnes en situation précaire sous forme d'allocation de chômage ou de revenu d'insertion. Dans cette logique, chacun peut se retrouver soit contributeur soit bénéficiaire du système. En passant dans une logique individualiste telle que le prônent les défenseurs de l'allocation universelle, nous oublions cette logique de solidarité, qui pourrait mettre à mal la consistance sociale actuelle. De plus, ce projet « égalitariste » ne s'interroge pas sur la réduction des inégalités, étant donné qu'aucun mécanisme n'est imaginé pour soutenir les personnes les plus à risque, comme les personnes âgées ou souffrant d'un

handicap. Même si le système actuel peut être critiqué, Marie Bernaerts se demande si une telle mesure au nom de la liberté individuelle suffira pour « faire société », créant en fait simplement une somme d'individus (plus) libres (Bernaerts, 2015).

Allocation universelle : entre socialisme et libéralisme

Comme mentionné précédemment dans le cas de la Finlande, on se rend compte d'une différence dans l'application du revenu de base de la part des différentes idéologies. Si à première vue, l'allocation universelle peut-être imaginée comme une mesure socialiste, d'ailleurs défendue par le candidat gagnant des primaires socialistes en France : Benoît Hamon, elle est pourtant défendue mondialement par des politiciens de bords très différents. Lorsque l'idée contemporaine de l'allocation universelle a émergé au début des années 1980, initiée par un groupe de Louvain (le « collectif Charles Fourier ») suivi du B.I.E.N. mentionné précédemment en 1986, elle regroupe une centaine d'universitaires de bords politiques divers et variés. De ce fait, des justifications variées, voire contraires et incompatibles, ont été avancées pour défendre ce dispositif.

L'allocation universelle peut cependant plutôt être considérée comme un instrument libéral. D'abord, si nous reprenons les conséquences de ce mécanisme sur le système de protection sociale, il permet, plus du côté des libéraux, de s'exempter de tout autre système d'État providence de redistribution des richesses. Ainsi, la mise en place d'un revenu de base inconditionnel et universel va entraîner une réaction méfiante de la part des défenseurs d'un système social public distributeur, visant à la protection des classes défavorisées, et donc plutôt socialistes.

En effet, le revenu défendu par exemple par le candidat socialiste Hamon n'avait pas pour vocation de supprimer les allocations sociales existantes, en proposant un montant à hauteur de 750 euros mensuels tandis que le député "*Les Républicains*" Frédéric Lefebvre propose un revenu allant de 800 à 1 000 euros (Deborde, 2016). C'est donc une comparaison analogue aux parlementaires finlandais faite au point précédent. On réalise qu'une allocation universelle complète, élevée, remplaçant toutes les allocations sociales (ou, en tout cas, la majorité) au nom de la liberté individuelle, est une mesure plutôt libérale. De par l'idée même de détacher la protection sociale « individualisée » de la responsabilité de l'État, ce dernier en est touché au sein d'un

de ces pouvoirs (et responsabilité) régaliens, pour atteindre une société à caractère libéral dans laquelle chacun se prend en charge individuellement.

Pour les libéraux, l'objectif de l'allocation universelle est donc une rationalisation du système social, en remplaçant les prestations actuelles. Le revenu de base est dans ce cas-ci relativement élevé, mais toujours en dessous du seuil de pauvreté. Il est volontairement insuffisant dans un objectif de flexibilisation du marché du travail, de réforme de l'État providence, mais en palliant la « grande misère » dans le même temps. Pour les partisans socialistes, la vision du revenu de base est plutôt émancipatrice. On ne remet donc pas en doute la protection sociale, la fin de ce revenu étant de donner aux individus une aide supplémentaire dans leur prise en charge, un incitant financier au développement de différentes activités (Deborde, 2016).

On ne peut donc définir l'allocation universelle comme une idée libérale ou socialiste qu'en analysant une définition précise ainsi que sa mise en œuvre et le but de la réforme. L'idée, cependant simplifiée, de Philippe Van Parijs de remplacer les allocations sociales par un revenu de base pour tous peut néanmoins être qualifiée de libérale.

Expérimentations

Plusieurs projets pilotes ont été menés de par le monde, et permettent d'observer certaines conséquences de l'application d'une allocation universelle, ces derniers étant cependant tous très relatifs en raison de leur mise en place, ne répondant pas toujours forcément à la définition précise du revenu de base.

Namibie

Un projet pilote fut mené dans un village en Namibie. Le projet est de verser de droit une subvention mensuelle de minimum N\$ 100 (l'équivalent de plus ou moins 13 dollars Américains) à chaque individu habitant le village d'Otjivero-Omitara. Chaque individu recevra cette allocation jusqu'à l'âge de la retraite, passant à ce moment-là sous le système de pension universel de N\$ 500. L'argent des personnes qui ne sont pas dans le besoin, ou qui ne se trouvent pas dans une situation de pauvreté serait récupéré par des ajustements fiscaux (Basic Income Grant Coalition – Namibia, 2016).

Nous pouvons synthétiser les principales constatations après la mise en œuvre du BIG (Basic Income Grant Pilot Project) pour une période de 12 mois. Avant l'introduction

du BIG, Otjivero-Omitara se caractérisait par un taux de chômage important, ainsi que par la faim et la pauvreté. La plupart des résidents s'étaient installés là-bas parce qu'ils n'avaient nulle part où aller et avaient peu d'espoir pour l'avenir.

Depuis l'introduction du BIG, la pauvreté des ménages a considérablement diminué. 76% des résidents sont tombés en dessous du seuil de pauvreté alimentaire, 37% l'année suivante. Il a entraîné une augmentation de l'activité économique, le taux de participation à des activités génératrices de revenus passant de 44% à 55%. Le revenu réel moyen du travail a augmenté de 267 \$ à 308 \$ au cours de la période. En d'autres termes, l'introduction du BIG n'a pas encouragé les gens à moins travailler, mais a plutôt engendré une augmentation de l'emploi et du revenu. Cela a également permis une réduction importante de la malnutrition infantile. Les résidents ont également utilisé la clinique plus régulièrement, les revenus de la clinique ayant quintuplé depuis l'introduction du BIG. La dette des ménages s'est affaiblie, en parallèle avec une augmentation des économies et de la propriété de bétail et volaille. Pour finir, on peut noter une significative baisse de la criminalité (Towards a basic income for all, 2008).

Inde

En 2011, deux projets pilotes ont été lancés pour tester l'impact des subventions de base sur le revenu, financées par l'UNICEF, avec la SEWA (Self Employed Women's Association) en tant qu'organisation coordinatrice. Voici quelques-unes des conclusions érigées par Guy Standing, membre fondateur du réseau B.I.E.N.

Dans huit villages de la région de Madhya Pradesh, chaque individu a reçu un paiement mensuel ; 200 roupies par adulte et 100 roupies pour chaque enfant payé à la mère ou au tuteur. Ces montants ont ensuite été élevés à 300 et 150 respectivement. Un système similaire a été opéré dans un village tribal, dans lequel chaque adulte a été payé 300 roupies par mois pendant 12 mois, et chaque enfant 150. Un autre village tribal a été utilisé comme point de référence.

Au regard du travail, les subventions ont entraîné une augmentation du travail de manière générale. Ce constat est à nuancer, étant donné qu'il y a eu un glissement de la main-d'œuvre salariée vers les activités agricoles et commerciales indépendantes, pour la plupart sortant d'une situation précaire. Les femmes ont été plus gagnantes que les hommes sur ce point. Il y a eu une réduction imprévue du travail forcé qui a engendré des effets positifs pour le développement local et l'équité.

Une allocation de base a conduit à des investissements plus nombreux, mais à petite échelle, par exemple concernant les machines de production ou les réparations d'équipements. On a donc assisté à une augmentation de la production et une augmentation des revenus. Cet effet positif sur les revenus et la croissance démontre qu'en réalité l'élasticité de l'offre compense l'inflation causée par l'augmentation de la demande, qui est parfois sujette à débat dans les conséquences du versement d'une allocation universelle.

De plus, les individus percevant l'allocation de base sont plus susceptibles de subir une réduction de leur dette. En effet, ils ont moins besoin d'emprunter à court terme, pratique courante, et surtout à des taux particulièrement importants (en moyenne 5% par mois). De fait, la partie de la population qui s'est plaint de la mise en œuvre d'une allocation de base était composée des organismes prêteurs (Standing, 2013).

Alaska

L'Alaska est l'exemple le plus souvent évoqué car il concerne une région entièrement développée et pourrait donc démontrer des résultats plus éloquentes pour notre économie. C'est grâce à un fonds souverain, financé par des revenus pétroliers et du gaz que l'Alaska a instauré un revenu annuel en 1982. Ce revenu est versé à chaque individu résidant en Alaska depuis plus de cinq ans. Cependant, ce n'est pas un revenu fixe étant donné qu'il est fonction des investissements réalisés par ce fonds monétaire. Il est très insuffisant pour subsister, à titre d'exemple, il fut de 1 022\$ (938 €) en 2016, c'est-à-dire de l'équivalent de 80€ par mois (Gasté, 2016). Ce relativement faible montant rend les conclusions difficilement applicables comme point de repère, cependant plusieurs points intéressants ont été soulevés.

Il existe par exemple des preuves anecdotiques que certains Alaskans traitent le revenu des dividendes différemment des autres revenus en raison des campagnes publicitaires qui accompagnent sa distribution. La population y porte une attention considérable jusqu'à l'annonce annuelle de la taille du dividende et la date à laquelle les dividendes seront versés. Une grande partie de ces revenus-là précisément sont investis dans des biens de consommation durables ou dans les cadeaux pour les fêtes (le revenu est versé en Automne). Cette tendance peut s'expliquer par le fait que le versement de l'allocation se fasse annuellement, permettant à certains habitants d'acheter des biens plus coûteux qu'ils ne sauraient s'offrir en temps normal. Ainsi, on peut imaginer que

si la répartition se faisait sur 12 mois, ce revenu irait vers des biens de consommation non durables.

Aussi, on observe que les effets potentiellement attendus de ce revenu annuel, comme l'influence sur le taux de population active et l'amélioration des opportunités individuelles, sont concentrés dans une petite partie de la population à l'extrémité inférieure de la répartition du revenu. Cela peut rendre ces effets plus difficiles à détecter et à surveiller simplement parce qu'ils ne concernent qu'une minorité de la population. Cela signifie aussi que, d'un point de vue purement financier, le programme ne permet pas une étude concrète s'il n'exerce aucune influence sur les ménages à revenus modestes (Goldsmith, 2002).

Il est important de relativiser ces différentes expérimentations. En effet, dans le cadre des deux premières, nous nous trouvons dans des pays en voie de développement, encore du tiers-monde dans le cas de la Namibie. On ne peut comparer ces effets à ceux qui auraient lieu dans un pays occidental complètement développé. De plus, pour réellement observer les effets d'un revenu universel, il faudrait en observer les effets à long terme, ce dernier bouleversant complètement le fonctionnement de l'économie et de la société. Une observation à plus grande échelle peut également être souhaitable. Concernant l'Alaska, ses effets sont relatifs étant donné la valeur du montant perçu. Même si c'est une région comparable aux pays européens, développés et que cette expérience est menée sur un large territoire ; la marginalité du versement par rapport au revenu moyen ne permet pas de conclure ni d'analyser une réelle incidence de l'allocation sur la société. Il serait en effet nécessaire d'observer un revenu plus important, aux alentours des montants évoqués dans ce travail, sur le long terme et dans une économie développée, pour réellement pouvoir analyser les conséquences d'une telle mesure.

Conclusion

L'idée d'une allocation universelle est actuellement de plus en plus à la mode dans le monde politique, même si grandement débattue. De fait, il est d'abord important de comprendre ce qu'est réellement l'allocation universelle : plusieurs formes d'allocations sont imaginables, chacune potentiellement déclinée à son tour. Nous avons décidé de nous concentrer sur l'allocation universelle défendue par Philippe Van Parijs, une allocation versée périodiquement, à chaque individu, sans conditions ni

contrepartie. Malgré cette définition, certaines caractéristiques restent inconnues, par exemple le montant du versement, son financement ou encore les réformes de la sécurité sociale accompagnant la mise en place de cette mesure. Ce débat est fortement alimenté par les différentes conséquences qu'il pourrait apporter.

Une crainte majeure de l'application du revenu de base serait qu'il représente une « désincitation » à l'activité. Nous avons soulevé qu'il y avait en effet des liens entre le montant des allocations sociales telles que les allocations de chômage et le réemploi, par exemple que les individus cherchaient plus activement un emploi une fois les allocations de chômage réduites. En comparant avec le régime de RSA, on réalise qu'une corrélation existe également entre allocations sociales et recherche d'emploi, ne concernant cependant pas seulement l'aspect financier du RSA, mais aussi ses difficultés d'application et ses formalités. Pour Philippe Van Parijs, le revenu de base reste un incitant au travail tant que le taux d'imposition est inférieur à ce revenu. Il est cependant difficile de prévoir précisément l'impact qu'aurait un revenu de base sur le taux d'emploi.

Au regard de ses conséquences sur les conditions de travail, on peut imaginer que l'introduction d'un revenu de base flexibiliserait le marché du travail, et encouragerait une éducation plus longue. De plus, les activités non marchandes pourraient en être favorisées. Cette possibilité de travail « social » désormais entre les mains des travailleurs, nous pourrions assister à un bouleversement dans les relations de travail grâce à une augmentation de l'influence des travailleurs dans la négociation sociale. Ainsi, on peut imaginer des conditions de travail plus avantageuses ou des heures mieux rémunérées. Néanmoins, certains auteurs perçoivent plutôt les mauvaises conditions de travail comme une conséquence évidente d'un revenu de base, étant donné que les employeurs ne seront désormais plus obligés de fournir des conditions de travail décentes.

Une des grandes conséquences souvent décriée est la réforme de la sécurité sociale qui serait nécessaire à l'implémentation du revenu de base. Cette analyse doit se faire une fois que le montant de l'allocation a été fixé. En effet, si nous sommes en présence d'un revenu élevé, on peut imaginer une suppression totale des allocations existantes, passant d'un système solidaire à un mécanisme individualiste, plutôt défendu par le courant politique libéral. Cette solution est vivement critiquée de la part des

mouvements socialistes, prônant un montant moins important ; permettant une aide financière de manière générale, en maintenant un système d'allocations sociales dans le but de soutenir les groupes plus précaires de la population. Ainsi, les conséquences sur les allocations sociales dépendront de l'objectif, du montant et des réformes accompagnant la mise en œuvre de l'allocation universelle.

Au regard des expérimentations, même si seulement certains points ont été abordés, ces projets-pilotes démontrent des effets socio-économiques très positifs et de manière non négligeable. Il est important de relativiser ces résultats, d'abord car les expérimentations ont été menées dans des environnements très particuliers, par exemple des villages victimes du chômage de manière particulièrement importante, et ne répondant pas toujours à la définition donnée de l'allocation universelle. On peut imaginer que dans un environnement socio-économique particulièrement mauvais, la mise en place d'un revenu de base ne peut qu'améliorer la situation économique et sociale, ce qui ne serait pas forcément le cas dans un autre environnement. Au regard de l'Alaska, malgré un contexte comparable au nôtre, le montant de l'allocation ne permet pas de généraliser ses résultats pour défendre une potentielle mise en œuvre en Europe.

Bibliographie

Ouvrages

Fitzpatrick, T. 2001. ““Basic Income” in Greening the Welfare State” forthcoming in the Palgrave.

Van Parijs, P. 2000. A basic income for all. *Boston Review*, 25(5).

Vanderborght, Yannick, and Philippe van Parijs. 2005. *L'allocation Universelle*. 1st ed. Paris: La Découverte.

Articles scientifiques

Bourgeois Clément, Tavan Chloé, « Le revenu de solidarité active : principes de construction et effets attendus », *Économie & prévision*, 2010/1 (n° 192), p. 123-130.

Guillemot, Danièle, Patrick Pétour, et Hélène Zajdela. « Trappe à chômage ou trappe à pauvreté. Quel est le sort des allocataires du RMI ? », *Revue économique*, vol. 53, no. 6, 2002, pp. 1235- 1252.

Krueger, Alan B., and Andreas I. Mueller. "A contribution to the empirics of reservation wages." *American Economic Journal: Economic Policy* 8, no. 1, 2016, pp. 142-179.

Le Barbanchon, Thomas, Roland Rathelot, and Alexandra Roulet. "Unemployment Insurance and Reservation Wages: Evidence from Administrative Data", 2016.

Lerner S., “The Positives of Flexibility”. Paper presented to *Basic Income European Network VIIIth International Congress*, Berlin, 2000.

Lerner, S. and Clark, C.M.A. « Basic Income: Our Key to a Flexible Workforce », in *A Sane Society and a Better Life*, Canadian Dimension, 2000, pp.32-35.

Marc, Céline. « Insertion professionnelle et sociale : des spécificités transversales aux différents types de minima sociaux », in « Minima sociaux », *Recherches et Prévisions*, n° 91, 2008.

Noguera, José Antonio. "Citizens or Workers-Basic Income vs. Welfare-to-Work Policies." *Rutgers JL & Urb. Pol'y* 2, 2005.

Pla, Anne. "Sortie des minima sociaux et accès à l'emploi." *Etudes et résultats* 567 (2007). Prévision 2, 2012, pp. 41-68.

Rioux, Laurence. "Salaire de réserve, allocation chômage dégressive et revenu minimum d'insertion." *Économie et statistique* 346, no. 1, 2001, pp. 137-160.

Uusitalo, Roope, and Jouko Verho. "The effect of unemployment benefits on re-employment rates: Evidence from the Finnish unemployment insurance reform." *Labour Economics* 17, no. 4, 2010, pp. 643-654.

Van der Veen, R. J., & van Parijs, P. « A capitalist road to communism » in *Theory and Society*, 15(5), 1986, pp. 635-655.

Van der Veen, Robert J. "Real freedom versus reciprocity: competing views on the justice of unconditional basic income." *Political Studies* 46, no. 1, 1998, pp. 140-163.

Van Parijs, P. Basic income: a simple and powerful idea for the twenty-first century. *Politics & Society*, 32(1), 2005, pp. 7-39.

Wright, Erik Olin. "Basic income, stakeholder grants, and class analysis." *Politics & Society* 32, no. 1, 2004, pp. 79-87.

Articles de journaux

Actualité économique. 2012. "Faut-Il Réformer Le RSA?". *Lexpansion.Com*. http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/faut-il-reformer-le-rsa_1369936.html.

Alaluf, Mateo. 2013. "L'allocation Universelle Contre La Protection Sociale". *RTBF Info*. https://www.rtb.be/info/opinions/detail_l-allocation-universelle-contre-la-protection-sociale?id=8018227.

Bernaerts, Marie. 2015. *L'Allocation Universelle Ou La Sécurité Sociale ? Une Collection D'Individus Face À Un Système Solidaire À Préserver*. Ebook. 1st ed. Bruxelles: Action et Recherche Culturelles asbl. http://www.arc-culture.be/wp-content/uploads/2015/12/WEB-Etudes_ARC_Allocation_universelle_2015.pdf.

Daniel, Emmanuel. 2013. "Salaire À Vie: L'emploi Est Mort, Vive Le Salariat!". *Slate.Fr*. <http://www.slate.fr/story/68185/salaire-vie-travail>.

Deborde, Juliette. 2016. "Tout Comprendre Au Revenu Universel". *Libération.Fr*. http://www.liberation.fr/france/2016/09/23/tout-comprendre-au-revenu-universel_1506565.

Fonouni, Gérard. 2017. "Revenu Universel Ou Réduction Du Temps De Travail ?". *Lesechos.Fr*. <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-165177-reduire-le-temps-de-travail-une-alternative-au-revenu-universel-2058817.php>.

Gasté, Catherine. 2016. "Revenu Universel : Aucun État N'a Osé... Sauf L'alaska". *Leparisien.Fr*. <http://www.leparisien.fr/espace-premium/fait-du-jour/aucun-etat-n-a-ose-sauf-l-alaska-25-10-2016-6248319.php>.

Méda, Dominique, and Bernard Gomel. 2013. *Le Monde.Fr*. http://www.lemonde.fr/idees/article/2013/07/15/inefficacite-du-rsa-pour-reduire-la-pauvrete_3447950_3232.html.

Méda, Dominique. 2008. "Le Revenu De Solidarité Active En Question". *Laviedesidees.Fr*. <http://www.laviedesidees.fr/Le-Revenu-de-Solidarite-Active-en.html#nb2>.

Perl, François. 2017. "L'allocation Universelle N'est Pas L'avenir De La Sécurité Sociale". *RTBF Info*. https://www.rtbf.be/info/opinions/detail_l-allocation-universelle-n-est-pas-l-avenir-de-la-securite-sociale?id=9046955.

Sénécat, Adrien. 2017. "En Pleine Campagne, Benoît Hamon Rabote (Puis Remet) Son « Revenu Universel »". *Le Monde.Fr*. http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/01/17/comment-benoit-hamon-a-rabote-son-revenu-universel-en-pleine-campagne_5064235_4355770.html.

Geoffroy, Romain, and Anne-Aël Durand. 2017. "Qui Bénéficierait Du « Revenu Universel » De Benoît Hamon ?". *Le Monde.Fr*. http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/03/15/qui-beneficierait-du-revenu-universel-de-benoit-hamon_5094563_4355770.html.

Agence AFP. 2017. "Le Revenu De Base, Comment Ça Fonctionne ?". *Le Figaro*. <http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/explicateur/2016/09/19/29004-20160919ARTFIG00003-le-revenu-de-base-comment-ca-fonctionne.php>.

Sites Web

"Basic Income Grant Coalition - Namibia". 2016. Bignam.Org.
<http://www.bignam.org/>.

"BIEN | Basic Income Earth Network". 2017. BIEN. <http://basicincome.org/>.

Goldsmith, Oliver Scott. The Alaska Permanent Fund Dividend: An Experiment In Wealth Distribution. 2002. Ebook. 1st ed. Anchorage: BIEN - Basic Income European Network.

Standing, Guy. "India's Experiment In Basic Income Grants". 2013. Isa-Global-Dialogue.Net. <http://isa-globaldialogue.net/indias-great-experiment-the-transformative-potential-of-basic-income-grants/>.

Documents officiels

CSERC, Conseil Supérieur de l'emploi. "Des Revenus et des Coûts. 1997." *Minima sociaux: entre protection et insertion*.

Towards A Basic Income Grant For All. 2008. Ebook. 1st ed. Namibia NGO Forum: Basic Income Grant Coalition.
http://www.bignam.org/Publications/BIG_Assessment_report_08a.pdf.

*Le revenu contributif de Bernard Stiegler est-il un
mécanisme viable de redistribution des
richesses ?*

Promoteur : Mark Hunyadi

Table des matières

Introduction	41
Automatisation de la société	42
Définitions	42
Analyse : économie de la contribution et revenu contributif	44
Ubérisation de la société et logiciel libre	44
Economie contributive et revenu contributif	47
Régime des intermittents du spectacle.....	51
Art Industrialis	52
Limites à l'application du revenu contributif de Stiegler	54
Conclusion	57
Bibliographie.....	61

Introduction

Bernard Stiegler est un philosophe français, qui se concentre de façon importante sur la transition technologique que nous connaissons depuis plusieurs dizaines d'années et à la mutation de la société du travail qui en est conséquente. Pour lui, nous allons vivre au cours des 20 prochaines années une déferlante d'automatisation qui va détruire l'emploi. De ce fait, et donc suite au remplacement d'une partie de la main d'œuvre par des machines et autres robots, Stiegler propose une solution innovante pour pallier les inconvénients du chômage de masse. Afin d'éviter la précarisation d'une partie de la population ainsi qu'une prolétarianisation des travailleurs, il voudrait mettre en place un système de redistribution des savoirs et rémunéré sur le modèle des intermittents du spectacle.

En effet, cette automatisation engendre un gain de temps considérable, et ainsi une production plus importante, mais cela au détriment du nombre de travailleurs. Pour Stiegler, il ne faut pas voir cela comme quelque chose de négatif, mais au contraire comme une possibilité de réinventer le travail, redonner un vrai sens à la richesse, et aboutir à une toute autre économie. La fin de l'emploi peut nous donner l'occasion de réinventer le travail et de créer une nouvelle économie. Ce modèle repose d'abord sur une différenciation du travail et de l'emploi, terminologie souvent mal utilisées pour Stiegler. Le premier représente un réel savoir mis en application, un métier que l'on exerce et l'emploi est simplement un acte sanctionné par un salaire, l'exercice d'une activité permettant l'octroi d'un pouvoir d'achat.

Ainsi, le gain de temps engendré par l'automatisation ne doit pas être vu comme une fatalité, quelque chose de négatif auquel il faudrait à tout prix pallier, mais comme une possibilité de refaire renaître le réel « travail ». Aujourd'hui, ce dont manquent les individus, c'est d'un emploi, et nous le remarquons aisément de par les chiffres importants du chômage, qui sont élevés et particulièrement stables depuis des années. Mais l'« emploi » est vu très négativement par Stiegler, et il semble donc primordial de tourner cette situation à notre avantage en retrouvant une réelle société du travail. C'est dans ce but-ci que Stiegler imagine une économie de la contribution, dans laquelle les individus acquerraient des savoirs et les redistribueraient, s'investissant donc pleinement dans des activités de leur choix ; et obtenant une compensation financière qui tient compte de l'ensemble du temps accordé à ces apprentissages et à leur partage. Cette dernière caractéristique se voit réalisable de par l'application du régime des intermittents du spectacle à l'ensemble des contributeurs.

Pour bien saisir la pensée de Bernard Stiegler, il est nécessaire de cadrer son développement dans un vocabulaire bien précis. Nous commencerons donc par définir les notions qui représentent le pilier de sa vision. Nous insisterons sur ce que signifie une économie de la contribution, en comparaison avec d'autres modèles économiques plus classiques et plus

particulièrement l'économie collaborative ; cette dernière occupant une place de plus en plus importante dans notre société. Le revenu contributif de Bernard Stiegler sera ensuite étudié en lui-même, suivi d'un rappel du fonctionnement du régime des intermittents du spectacle tel qu'il est appliqué actuellement. Nous finirons par un résumé du projet « Plaine commune » de Bernard Stiegler, le projet-pilote concernant une éventuelle application de ce revenu contributif.

Il sera en dernier lieu question des limites de l'application dudit revenu. En effet, un projet si ambitieux ne peut être que limité par un ensemble de caractéristiques de notre société actuelle, ainsi que de notre marché du travail, son application effective nécessitant une réforme globale de la société, mais aussi, et surtout, une évolution des mentalités vers un objectif entièrement différent des idéaux actuels.

Automatisation de la société

Définitions

Travail et Emploi

L'économie de l'incurie, l'économie pulsionnelle ou encore populisme industriel, représente la traduction économique du consumérisme actuel, extrémisé par la révolution conservatrice ces 40 dernières années. On entend par là une dérégulation intégrale de l'économie combinée à des politiques ultralibérales. C'est l'avènement de la mondialisation en son sens actuel, une financiarisation de l'économie mondiale. Auparavant, la négociation sociale se faisait avec la puissance publique, l'État y conservant un rôle relativement important. Désormais, il faut que les entreprises se globalisent et dépassent les frontières si elles veulent prospérer, faisant perdre de son importance au rôle de l'État. Dans le capitalisme actuel et particulièrement dans le capitalisme anglo-saxon, on assiste à une séparation entre le capitalisme financier et industriel. Dans les années 70, cette séparation fera apparaître une économie de l'incurie, qui repose en fait sur une « destruction systématique du soin », et donc une dissolution de l'attention portée aux travailleurs et aux consommateurs. Le capitalisme ne se préoccupe donc pas des acteurs de son économie (Stiegler et Kyrrou, 2016).

La prolétarianisation du travail a commencé dès le 19^e siècle, mais nous assistons aujourd'hui à une nouvelle prolétarianisation qui est, cette fois, celle des consommateurs et que Bernard Stiegler qualifie d' « extrémisée ». Il repose en effet sur une destruction du savoir-vivre des consommateurs, Stiegler considérant la prolétarianisation comme une destruction du savoir. Ainsi, il existe trois grands types de savoir, chacun pouvant être détruit par la prolétarianisation : les savoir-faire, les savoir-vivre (des consommateurs) et les savoirs formels (des citoyens). Ces derniers sont en fait des savoirs « formalisés à des fins spécifiques » (Stiegler et Kyrrou, 2016).

Afin de différencier l'emploi du travail comme l'entend Bernard Stiegler, nous pouvons prendre un exemple frappant de la prolétarianisation actuelle, touchant même les personnes parfois les plus influentes. En effet, l'ancien président de la Réserve fédérale américaine Alan Greenspan a expliqué au Congrès américain, à propos de la crise des subprimes, que l'automatisation de la procédure l'avait empêché d'être au courant de ce qui allait se produire en 2008. Il a déclaré ne plus avoir de savoir économique, qui est donc considéré comme un savoir formel. On a assisté à une nouvelle forme de prolétarianisation : malgré sa fortune et sa fonction, il n'avait plus de savoir formel. C'était un salarié qui n'avait plus de travail, mais un emploi, c'était en fait une forme de bureaucratie financière à échelle mondiale. Cette crise des subprimes a, de plus, été une conséquence de la révolution conservatrice. Elle nous a prouvé l'« insolvabilité du modèle libéral ». Ce modèle du partage des fruits de la croissance sous forme de pouvoir d'achat ne fonctionne plus. Déjà critique, il va purement et simplement disparaître avec l'expansion de l'automatisation (Stiegler et Kyrrou, 2016).

Nous pouvons donc définir l'emploi et le travail. L'emploi se développe depuis deux siècles et a détruit le travail petit à petit. Ce travail est en effet très différent de l'emploi : l'emploi est l'acte qui est sanctionné par un salaire et qui va permettre de redistribuer un pouvoir d'achat. Quant au travail, il permet un développement par l'accomplissement d'une action. Cela peut donc regrouper de nombreuses tâches, comme la peinture ou même le jardinage, si cette activité nous apporte quelque chose. En exécutant ces actions, nous ne cherchons pas de finalité financière, mais une fin plus globale, de bien-être, pouvant cependant être combinée à un salaire qui n'en constituerait donc pas l'objectif initial. Pour Stiegler, cela fait longtemps que le travail n'existe plus. Certaines personnes travaillent encore, comme des chercheurs ou des médecins qui exercent effectivement leur métier. Mais si on considère par exemple les employés, ils ne travaillent pas. Le travail c'est la singularité, l'individualisation, et donc signifie créer, inventer, transformer, c'est en fait l'ouvrage, comme on le nommait auparavant (Stiegler et Kyrrou, 2016).

Entropie et Néganthropie

L'entropie est perçue comme particulièrement négative par Bernard Stiegler. C'est une automatisation complète, comme nous sommes en train de vivre à l'heure actuelle. Une généralisation des automatismes qui tendent à la mort pour Bernard Stiegler. L'entropie est d'ailleurs une terminologie signifiant une destruction depuis la physique thermodynamique. Il est aujourd'hui nécessaire de se « désautomatiser » et de sortir de cette entropie (Stiegler, 2017).

Le contraire de l'entropie est nommé néganthropie, c'est-à-dire la diversification. Stiegler utilise une orthographe différente de celle de la négentropie classique. Dans sa définition,

c'est l'essence même du travail qui est néguanthropique. Le problème d'aujourd'hui c'est que l'emploi dans lequel nous évoluons est complètement entropique. Il faut pouvoir confronter des idées, pratiques, des propositions et les confronter afin de produire cette néguanthropie : le ressourcement constant qui constituera le travail. C'est un processus qui caractérise le vivant, il lutte contre la dissipation de l'énergie et la désorganisation. Cette notion décrit ce qui crée de la différence, du choix, une transformation vers une amélioration (Projet D'expérimentation territoriale ; Plaine commune, 2015).

Analyse : économie de la contribution et revenu contributif

Ubérisation de la société et logiciel libre

Ubérisation

« L'Ubérisation est un néologisme qui peut s'utiliser pour décrire comment une start-up à travers une plateforme numérique permet de mettre en relation les entreprises et ses clients », voici la définition que donne Bruno Teboul dans son livre « Ubérisation - Économie déchirée ? » (2015). C'est en fait un processus qui permet à un modèle économique concentré sur les technologies digitales de concurrencer directement l'économie classique. Le terme « ubérisation » vient de l'entreprise Uber, une application mobile permettant de mettre en relation les utilisateurs avec des « voitures de tourisme » et chauffeur. Son nom est devenu emblématique, car c'est la première société de ce type à être aussi controversée, étant donné qu'elle suit des règles différentes des procédures administratives et commerciales traditionnelles (Brassart, 2014).

Ainsi, de nouvelles plateformes numériques vont mettre en relation des agents, des prestataires et des demandeurs. L'Ubérisation est partie prenante de l'économie collaborative, s'en distinguant cependant par l'intégration des offres de services de la part de professionnels, fonctionnant sur le principe habituel de commissions sur transaction prenant place sur ces différentes plateformes. Les travailleurs concernés par ces différentes applications sont aujourd'hui relativement marginaux malgré une très forte publicité. Elle concerne 3% des travailleurs au Royaume-Uni et 0,4% de la population active américaine. Une évolution considérable est cependant attendue au cours des prochaines années, prévoyant de passer à 40% des travailleurs en 2020 aux États-Unis (BFM Business, 2016).

Il existe de manière générale une crainte de la disparition des emplois à cause de l'ubérisation, craignant même parfois une disparition des secteurs dans leur totalité. Dans le cas d'Airbnb par exemple, qui est un marché collaboratif permettant aux individus de s'inscrire et réserver des logements dans le monde entier de manière simplifiée, en ligne ou à partir d'une application, elle peut être considérée comme une énorme concurrence parfois déloyale aux

services hôteliers. Un autre exemple est Blablacar qui propose un site de covoiturage dans la même lignée, qui a concurrencé les transports publics à tel point que la SNCF a dû lancer son propre service de covoiturage. Nous pouvons rapidement comprendre qu'aucun secteur n'a le pouvoir d'échapper complètement au phénomène de l'ubérisation, car les services proposés sur internet sont de plus en plus vastes : restauration, location et achat de voiture ou encore crowdfunding. Le web et les services proposés changent petit à petit la concurrence du marché en modifiant les rapports de forces face aux secteurs traditionnels (Prisma Media, 2017).

De plus, l'ubérisation est connue pour entraîner des conditions de travail toujours plus précaires, peu protégées ou contrôlées, sans couverture sociale et sont aujourd'hui parfois critiquées par une partie de la classe politique. Nous voyons par exemple des travailleurs effectuer des horaires de nuit, pour plusieurs employeurs, sans pointage et sans contrôle sur le nombre d'heures effectuées. Les grandes faiblesses soulevées sont, d'abord, la plus grande insécurité : les périodes de chômage, d'inactivité, sont en effet dix fois plus fréquentes pour ce type de travail que pour les travailleurs « classiques ». Les salaires sont également moins élevés, jusqu'à 30% plus faibles que pour des activités similaires, et ce accompagné d'une protection sociale réduite et d'un accès plus difficile à la formation professionnelle. La gestion entre le temps de travail et la vie personnelle s'en voit également compliquée, avec un accès plus difficile au crédit et au logement (Héraud, 2017).

Néanmoins, l'ubérisation peut être vue comme positif sous certains aspects. Elle peut avoir un impact positif sur l'emploi dans le sens qu'elle facilite l'accès à différents services, les rendant ainsi plus attractifs, créant même éventuellement une demande nouvelle et engendrant une stimulation de l'activité économique. De plus, elle permet une ouverture du marché du travail à une partie de la population moins qualifiée, qui en serait exclue dans le marché du travail traditionnel. Ils ont également permis l'émergence de nouvelles formes d'emploi, par exemple le « self-employment » ou le micro-entrepreneuriat (Acturus group, 2016).

Certaines personnes parlent même l'ubérisation positive, par exemple dans le cas de *maplaceencreche*, groupe beaucoup moins important que ceux précédemment cités. C'est un réseau unique qui permet d'accélérer le développement de ce marché, tel qu'il existe actuellement, sans l'étouffer, mais en suivant donc l'évolution numérique de la société. En fait, il permet un accès rapide aux services existants, mais sans créer de nouveau marché. Le service et l'offre existants ne disparaissent donc pas et ne sont pas concurrencés par cette plateforme, la mise en relation ne faisant que répondre à un réel besoin exprimé par les employés. L'avantage ici est qu'on ne détruit pas le marché ni les emplois actuels, mais qu'on offre une plus grande accessibilité grâce aux nouvelles plateformes. Cela permet donc de soutenir et de développer des secteurs particuliers (Desandre, 2016).

Pour Stiegler il faut faire la différence entre le collaboratif et le contributif. Le premier développe l'emploi gratuit, typiquement dans la lignée d'Uber ou d'Airbnb, dans lesquels le prétexte du partage des données est utilisé pour court-circuiter le système, en débouchant sur une dérégulation totale par une captation des données obtenues et produites et en les contrôlant « de manière occulte ». C'est donc pour Stiegler une contributive négative : rien n'est redistribué ; pas d'argent, pas de savoir, la prolétarianisation y est importante et il n'y a aucun symbole. Dans cette économie contributive négative, l'entropie du consumérisme est encore plus importante, car on ne qualifie pas cette économie de manière globale, mais qu'on la gère de façon individuelle, micro-économique. On ne peut ainsi pas prendre en compte les externalités qu'elles soient positives ou négatives. Pour Bernard Stiegler, elle conduit de ce fait à une situation contraire à ce qu'on pouvait attendre de cette organisation (Stiegler, 2017).

Logiciel libre

Ces nouvelles formes d'organisation du travail ont également émergé des plateformes informatiques dans la lignée du logiciel libre, c'est-à-dire un logiciel dans lequel le code source, les instructions qui constituent le programme, sont ouverts et disponibles, ne pouvant pas faire l'objet d'une privatisation. Leur développement repose sur le volontariat des individus y prenant part. Nous sommes donc dans un mode d'organisation coopératif prenant place grâce aux avantages organisationnels du Web. Une grande caractéristique de ce modèle est donc la liberté de modifier, d'améliorer les versions existantes et ce sans entraîner un quelconque droit de propriété. C'est une forme d'économie innovante qui permet d'accumuler les connaissances, de regrouper les savoirs (Stiegler et Kyrou, 2016).

L'apprentissage par l'usage s'en trouve ici décuplé, on exploite efficacement une très grande intelligence distribuée. Chacun peut utiliser le code, le modifier, mais il est nécessaire de communiquer la modification effectuée et ainsi de la contrôler et l'évaluer. Nous retrouvons les propriétés indispensables à une bonne distribution de la connaissance : afin de bénéficier d'un nombre important d'individus compétents, une circulation rapide et efficace des savoirs est nécessaire. La coordination entre les agents se verra facilitée par une distribution rapide de la connaissance, et permet d'éviter un dédoublement des projets de recherche. C'est également une garantie de qualité grâce aux nombreux contrôles possibles, proposant par ailleurs une inspiration plus grande pour des projets ultérieurs via l'augmentation de la connaissance, ainsi qu'une exploitation efficiente de ces connaissances (David et Foray, 1995).

Dans ces derniers ; des développeurs informatiques vont travailler dans des communautés de free software. C'est très innovant en ce sens qu'une des caractéristiques de ce modèle est qu'aucun stade du travail n'est appropriable par qui que ce soit, mais également par le fait que ce type de travail représente une avancée dans le savoir partagé, en redistribuant ce dernier à

tous et permettant un investissement collectif dans son élaboration. Il n'existe cependant pas de méthode de rémunération de ce système à ce jour.

Pour Bernard Stiegler, la conception du travail dans un système de logiciel libre est révolutionnaire, car complètement différente de ce qu'on a pu apprendre dans les écoles. C'est un modèle économique complètement viable, durable, fondé sur le développement et le partage des capacités et des responsabilités, bien que cela reste un modèle industriel. Désormais, les gens travaillent, le salaire n'étant pas la finalité première de l'investissement. On remarque une coopération, entre développeurs, chacun étant motivé par l'exercice de sa profession, développant leurs savoirs respectifs, mais aussi ceux des différents interlocuteurs. Ils sont proactifs et à l'écoute, sans forcément nécessiter une personne pour contrôler ou exiger quoi que ce soit (Stiegler et Kyrrou, 2017).

Bernard Stiegler a analysé l'application de ces logiciels et est convaincu qu'il deviendra un pilier essentiel de la connaissance, dans sa forme particulière d'application. C'est de l'application de ces logiciels libres que Bernard Stiegler s'est inspiré pour l'économie de la contribution : l'argent n'y est pas le moteur principal, mais plutôt « la motivation et la passion » que l'on perd dans notre société actuelle. La question de la motivation et du sens de cet investissement de la part des participants est fondamentale pour Stiegler.

Économie contributive et revenu contributif

3 dimensions à l'économie de la contribution

Premièrement, et comme il a été principalement question précédemment, l'économie de la contribution désigne l'ensemble des pratiques qui renvoient aux participations volontaires d'individus, qui s'investissent et coopèrent dans l'échange d'informations et de connaissances sans contrepartie monétaire, par exemple dans le cadre d'une participation au site Wikipédia. Dans ces échanges, les motifs et incitants ne sont pas d'ordre financier, les contributeurs s'investissant dans une « économie de la reproductibilité à coûts quasi nuls » (Stiegler, 2008).

Une deuxième dimension de l'économie de la contribution concerne l'influence des effets externes dans le cadre des relations entre agents économiques. Ces relations sont caractérisées par le fait qu'un des agents crée un effet externe, via son activité, qui va procurer un avantage ou une utilité à un autre agent, et ce sans contrepartie ni nécessité de l'accord du second agent. Autrement dit, cela peut concerner des situations variées, dans lesquelles l'action d'un agent économique va engendrer un résultat positif sur un autre agent, sans qu'il y ait de volonté particulière de la part des agents vers cet objectif (Laffond, 1977). Cette seconde forme d'économie contributive peut être liée avec la première en considérant les externalités positives découlant de l'*Open Source*, le logiciel libre ainsi que les développements techniques

qui y sont associés ayant permis une productivité accrue de l'industrie du logiciel (Beraud et Cormerais, 2011).

La troisième dimension de l'économie de la contribution fait en fait le lien avec les deux précédentes. Ce sont des formes particulières d'organisation dans l'économie capitaliste, mais qui porte aujourd'hui le nom d'économie sociale et solidaire, dont les origines remontent jusqu'au 19^e siècle. Cette économie sociale est parfois considérée comme *tiers secteurs* face à l'économie de marché (Beraud et Cormerais, 2011). Ce modèle a plusieurs caractéristiques qui le rapproche fortement à l'économie de la contribution. Par exemple, il existe une interaction importante entre les acteurs qui vont générer des effets externes à leur relation, comme une amélioration de la productivité, des compétences, des externalités sociétales, tout en précisant que ces effets sont ici délibérément recherchés (Lipietz, 2001). L'économie externe est donc intimement liée à l'économie de la contribution.

L'économie de la contribution

L'économie de la contribution a vocation à se constituer comme une économie générale, en maintenant des mécanismes de l'économie de marché comme de l'économie publique et de l'économie du don. Cependant, l'économie de marché se concentre sur la maximisation du profit ainsi que sur la fonction de consommation et d'utilité ; l'économie publique gère une certaine stabilité, une redistribution et une allocation des ressources tandis que l'économie du don est caractérisée par une relation entre « dons et contre dons » (Beraud et Cormerais 2011).

L'économie de la contribution fait ressortir quant à elle une nouvelle figure du contributeur qui va gérer sa participation à l'activité, une création de valeur sociétale, mais démontrera également un certain « intérêt au désintéressement ». Cette forme d'économie innove dans ces mécanismes en substituant une régulation par la participation, par une intégration et une interaction des différents agents à une activité. Elle pourra ainsi mettre en œuvre les différents savoirs, de manière très élargie, en analysant également cet « intérêt au désintéressement » des différents contributeurs, ainsi que les différents systèmes de diffusion des externalités (Beraud et Cormerais, 2011). Ce sont en fait ces comportements désintéressés qui peuvent être considérés comme les réels déterminants de la contribution : les interactions des collaborateurs, que ça soit dans les logiciels libres ou autre, ont permis d'obtenir une économie « relationnelle » qui se base sur les engagements réciproques.

Pour Bernard Stiegler, l'économie de la contribution peut être résumée par « le règne des amateurs ». Quand il fût enseignant à l'école des Arts décoratifs de Paris, le modèle d'entreprise développé était un modèle contributif, c'est-à-dire qu'il n'y avait plus des consommateurs, mais plutôt des contributeurs. Ils faisaient partie d'un groupe, ils en étaient membres, ils avaient des actions dans l'entreprise et ainsi le droit de se prononcer réellement

sur les décisions de cette dernière. Nous parlons donc d'amateurs au sens premier du terme : des individus motivés par leur centre d'intérêt et non pas par des incitants financiers. Ces derniers peuvent même développer des capacités plus importantes grâce à cette réelle motivation par comparaison avec les employés dans le marché du travail actuel. Ainsi, nous retrouvons un nouveau modèle du travail, et c'est bien la déprolétarianisation recherchée par Stiegler. Il existe bien un réel savoir en plus de la force de travail, apportant une plus-value considérable (Stiegler, 2013). Étant donné que l'automatisation va se généraliser et que l'emploi perdra de sa nécessité, il semble indispensable pour Stiegler de développer cette nouvelle forme d'économie. Il sera néanmoins nécessaire de valoriser l'investissement des individus, le développement de leur capacité ainsi que de leur savoir ou de leur travail de manière générale si nous voulons obtenir un modèle viable (Stiegler, 2011).

Olivier Landau, Consultant et membre d'Ars Industrialis, nous explique cependant que l'économie contributive telle qu'imaginée dans ce projet est différente de celle des plateformes, dites « dataeconomy ». L'économie telle que pensée dans les *dataeconomies* renvoie à ce qui a été mentionné précédemment, c'est-à-dire à une contributivité négative. Elle ne participe pas, et ne rend pas possible, ce qui était voulu en premier lieu par le World Wide Web, c'est-à-dire la déprolétarianisation. Ce qui était espéré, c'était un mécanisme dans lequel les individus, les « consommateurs » au sens très large, pouvaient devenir acteur de ce marché, des producteurs, des personnes de savoir (regroupant les différentes formes de savoir). Aujourd'hui, ce n'est pas ce que l'on a atteint, nous nous trouvons plutôt dans une économie qui exploite le WWW, du type des « Big Four » (Deloitte Touche Tohmatsu ; EY (Ernst & Young) ; KPMG et PwC) ou des GAFA (les géants du Web). Cette économie, au contraire, entraîne l'hyperprolétarianisation : destruction des savoirs et non-savoir absolu. Ce dernier est en fait la conséquence de la « transformation des savoirs en information » et ce en un temps record, qui est traité par des calculs informatiques et ainsi « court-circuite toute activité de l'esprit » (Landau, 2017).

Il pense également que les robots et les algorithmes peuvent mettre fin à la prolétarianisation généralisée en ce sens qu'ils permettent de redistribuer un temps de travail gagné par la technologie, si nous arrivons à redistribuer ce gain de temps de façon juste et équitable. L'automatisation est à la fois la cause de la prolétarianisation, mais aussi la voie pour en sortir si nous arrivons à échapper au modèle actuel de l'emploi. Il faut dès lors penser à la mise en place d'un revenu contributif qui valorisera l'investissement des individus pendant le temps gagné et mis à leur disposition (Landau, 2016).

Le revenu contributif

De manière générale, la proposition de Bernard Stiegler est donc la mise en place d'une économie contributive reposant sur le revenu contributif, dans un objectif d'adaptation à une nouvelle organisation du travail, conséquence de l'automatisation de la production. En effet, cette automatisation ou robotisation dans les fonctions productrices de l'économie permettent un gain de temps considérable, il faut ainsi penser à un nouveau modèle permettant une redistribution de ce temps, tout en conservant une certaine incitation à la production de nouvelle valeur ; modifiant en profondeur la notion de travail. Une allocation contributive va pouvoir valoriser une pratique, un investissement dans la société, en procurant une ressource financière aux différents individus. Ce modèle théorique s'inspire de l'organisation du travail dans le cadre des logiciels libres et du régime des intermittents du spectacle. Il sera donc nécessaire d'apporter un statut particulier pour les entreprises employant des intermittents répondants aux caractéristiques de cette économie. Pour qu'une activité économique soit « contributive », il faut qu'elle réduise la prolétarianisation et valorise l'expansion des savoirs (savoir-vivre, savoir-faire, savoir conceptualiser). Elle se doit de limiter l'entropie et encourager la valorisation des capacités au sens d'Amartya Sen, c'est-à-dire « chez les êtres humains ce qui correspond à leur capacité à vivre ensemble et à renforcer leur cohésion sociale » (Belleguic, 2017).

Le revenu contributif va permettre de développer cette économie alternative de la contribution, et nous permettra ainsi de sortir de l'économie actuelle de la disruption. Aujourd'hui l'économie est basée sur la « captation et l'exploitation des usages ». Le revenu contributif est un revenu conditionnel, non renouvelable sauf si l'on regagne ses droits par une acquisition ainsi qu'une transmission des différents savoirs. De cette manière, la société investit dans la capacité des individus, ces derniers investissant à leur tour ces capacités acquises. On note donc la nécessité d'un investissement mutuel, une contribution de la part des différents acteurs, sous peine d'arrêter le processus, et d'engendrer une perte du droit au revenu contributif pour les individus (Stiegler et Kyrou, 2016).

Pour Bernard Stiegler, ce revenu est complémentaire à une allocation universelle. En effet, les effets de deux revenus sont très différents et répondent à des nécessités diverses. L'un ne peut remplacer l'autre. Suite à l'augmentation des inégalités sociales, le revenu de base semble logique et inévitable à Stiegler, dans l'idée d'un minimum vital. Il est insuffisant pour créer une dynamique positive, mais indispensable en ce sens que tous les individus ne pourraient jouir du revenu contributif de par sa définition et l'investissement qu'il nécessite (Stiegler et Kyrou 2016).

Étant donné que le revenu contributif est conditionnel, le revenu de base permet de garantir un minimum vital, une certaine protection sociale. Si un individu ne peut effectivement pas prétendre à un revenu contributif, il serait injuste qu'il ne touche aucun revenu de l'État, cette conséquence pouvant être considérée comme une sanction. Toutefois, cette discrimination permet de rompre avec un éventuel « cercle vicieux », celui d'une prolétarianisation généralisée : dans un système comme celui-ci, il existera une réelle motivation d'intensifier et d'augmenter le partage de ses capacités. Cette conditionnalité peut permettre la solvabilité du système, encourageant le « libre partage », la valorisation de l'apprentissage, et ce dans tous les secteurs d'activité (Stiegler et Kyrrou, 2016).

Régime des intermittents du spectacle

Le revenu contributif repose sur la généralisation du système actuel existant pour les intermittents du spectacle, c'est-à-dire pour une condition particulière d'emploi. Les intermittents du spectacle alternent en effet des périodes d'emploi et de non-emploi, exerçant des fonctions temporaires, la particularité de leur régime se basant justement sur le caractère discontinu de leur activité. Dans ce régime, les intermittents peuvent bénéficier sous certaines conditions d'une allocation dite « d'aide au retour à l'emploi (ARE) », le plus souvent simplement appelée allocation de chômage. Cette indemnisation sera fonction de la rémunération perçue lors des différentes activités ainsi que du nombre d'heures travaillées ("Indemnisation Chômage des Intermittents du spectacle", 2017). En effet, dans le cas des intermittents, ces derniers n'étaient a priori rémunérés que lors de la production de leurs capacités (représentations théâtrales par exemple), sans prendre en compte la phase de développement de ces capacités, qui pouvait prendre jusqu'à plusieurs années. Il a donc été nécessaire de mettre en application un système approprié à cette fonction particulière.

Une généralisation de ce principe à l'ensemble d'une population a pour but d'assurer aux travailleurs une gestion facilitée de leurs vies professionnelles, entre l'acquisition des savoirs et savoir-faire et leur production. Ainsi, afin de percevoir le « revenu contributif », il sera nécessaire d'exercer une activité représentant un intérêt pour la collectivité. La gamme de ces activités est très étendue, le Conseil National du numérique insistant pour valoriser « les activités, rémunérées ou non, porteuses de sens individuel et collectif ». Cela peut donc comprendre le bénévolat, un investissement dans des plateformes collaboratives (par exemple Wikipédia) ou dans un projet d'intérêt général. Une participation personnelle à ce type d'activités sera valorisée via l'octroi d'un revenu contributif ("Revenu de Base et revenu contributif", 2017).

En considérant les conséquences actuelles de cette forme de marché du travail, on comprend la nécessité d'un certain contrôle, direct ou indirect, sur les rémunérations et les couvertures sociales. Ceci peut éventuellement poser problème, en ce sens que les activités seront de plus en plus variées, ne devant répondre à aucune définition claire et dépendant complètement de l'initiative des individus. Nous pouvons donc considérer qu'il y aura toujours des emplois analogues salariat pur, aux emplois intermittents, indépendants ou encore n'importe quelle activité contributive. Le régime des intermittents du spectacle peut répondre à cette nécessité, il est donc intéressant de comprendre s'il peut offrir une possibilité concrète de transition vers un nouveau marché du travail. Le régime des intermittents du Spectacle est un régime qui reconnaît les périodes de travail sans-emploi : les périodes d'acquisition des savoirs et de leur mise en œuvre sont prises en compte et rémunérés. Ainsi, ce système de rémunération pourrait intégrer le travail privé dans cette forme de travail social.

Le régime actuel des intermittents a été créé en 1972 par l'AFDAS (Fonds de Formation pour les salariés intermittents des industries culturelles), considérant ce droit comme fondamental et nécessaire pour les intermittents. De fait, il fallait prendre en compte les évolutions industrielles et reconnaître cet impératif, qui fera l'objet de dispositions particulières dans les annexes de l'Unedic. Les heures de formations sont dès lors comptabilisées dans le calcul du renouvellement des droits annuels. C'est fondé sur une organisation de l'économie de projet, à durée variable, mais industrielle. Il en est compris les domaines culturels, l'art, les savoirs, et les tâches ne se doivent pas d'être répétitives ou précise. Il est même souvent souhaité qu'elles soient différentes dans le cadre d'un renouvellement des compétences et des savoir-faire.

L'industrie culturelle de manière globale se particularise par une conception et une fabrication simultanée, représentant la majorité des coûts étant donné que la reproduction et la diffusion représentent des coûts plutôt marginaux. Ceci diffère suivant les secteurs, néanmoins, il peut en être souligné un principe similaire : le coût fixe est important, les coûts de reproduction sont plus faibles, ce dernier point étant grandement accentué par les nouvelles technologies et par internet, qui rendent les coûts de distribution négligeables. Cette forme d'économie « culturelle » peut donc servir de signe avant-coureur des économies de logiciels et des plateformes.

Art Industrialis

« L'association internationale pour une politique industrielle des technologies de l'esprit » est un projet prenant place en Seine-Saint-Denis, en région parisienne. Ce territoire connaît un taux de chômage particulièrement important ainsi qu'une mixité sociale majeure ; mais pour Bernard Stiegler il y a là un territoire jeune et dynamique. C'est un projet d'expérimentation de

l'économie contributive comme il l'imagine, voulant faire de cette communauté un « territoire apprenant contributif ». C'est un territoire pilote sur les problématiques analysées par Bernard Stiegler, c'est-à-dire l'avenir du travail, l'urbanisation, l'éducation, l'économie contributive et de manière plus générale la recherche dans une société de plus en plus numérique (Projet D'expérimentation territoriale : Plaine commune, 2015).

Il y a quatre grands objectifs dans le projet de Plaine commune. D'abord, il se veut engager le territoire dans le numérique. Il faut pouvoir développer un savoir numérique local afin d'en faire un « territoire apprenant », dans lequel les habitants ne sont plus des consommateurs, mais de réels « prescripteurs de services numériques ». Ensuite, il faut mettre en place un modèle de redistribution. Nous sommes ici dans la conséquence de l'automatisation : une réduction massive des emplois et la nécessité d'une nouvelle redistribution de la richesse. Dans le cadre de la loi autorisant les collectivités à expérimenter un nouveau modèle de redistribution de la productivité (loi de 2003 et donc dérogeant à la législation actuelle), il y est mis en place un revenu contributif s'inspirant à la fois de l'organisation du travail tel que nous la connaissons dans le logiciel libre, mais également inspiré par le régime des intermittents du spectacle, c'est-à-dire en rémunérant conditionnellement la « capacitation ». Il est de même nécessaire de concevoir une nouvelle architecture de réseau dans le but d'engendrer des plateformes web, de construire des communautés de savoir et d'apprentissage à l'intérieur d'un modèle contributif sur la base d'un « web néguanthropique ». Cette nouvelle architecture des données offrira des services variés sur la base des apports de chacun. Pour finir, le dernier objectif est de constituer des chaires afin de recevoir des chercheurs qui pourront approfondir et accompagner ces transformations. Ces chercheurs viendront de domaines variés, et pourront également élargir les « ressources de capacitation » dans le cadre du revenu contributif (Projet D'expérimentation territoriale : Plaine commune, 2015).

Ce projet est donc l'expérimentation même de ce que Bernard Stiegler pense indispensable pour notre avenir, conséquence de l'automatisation de la production. Le modèle expérimental mis en place dans le projet de Plaine commune contiendra un modèle de revenu contributif, mais ne sera pas imposé directement et complètement au territoire. Il sera en effet l'objet de thèses de recherche contributive. Ce revenu sera testé dès 2017 en testant son application sur un groupe de jeunes tirés au sort (Projet D'expérimentation territoriale ; Plaine commune, 2015).

Le but est donc d'innover socialement en permettant l'émergence d'une nouvelle économie dans laquelle les industriels, mais aussi les artistes, les financiers ou encore l'administration travailleront ensemble, avec les citoyens, dans l'achèvement de cette économie. Une enquête

de terrain a eu lieu afin d'analyser concrètement de territoire, ses réalités et ses enjeux, et préparer le terrain pour les futures thèses de recherche contributive.

Limites à l'application du revenu contributif de Stiegler

De manière générale, la pensée de Stiegler peut sembler très utopique. Si à l'avenir, les robots et autres machines accomplissent tout à notre place, que deviendrons-nous réellement ? Vivrons-nous dans un état de perpétuelles vacances ? Pour lui, c'est effectivement le cas, en ce sens que nous ferons ce que nous aimons réellement, comme c'est a priori le cas actuellement lorsque les individus ont du temps libre. C'est ainsi essentiel, sachant que le meilleur à tirer de chacun est ce qu'il fait intentionnellement. Il considère que l'on gaspille actuellement le temps qui nous est donné, car nous sommes conditionnés à devenir des consommateurs « compulsifs », sans choix rationnel dans notre comportement. On peut tout de même s'interroger sur l'utopie d'une telle idée, d'un choix total laissé aux individus sur la gestion de leur temps et le réel investissement qu'il ressortira de ces derniers.

D'abord, il y a la question de la pertinence du régime des intermittents du spectacle dans le cadre de cette nouvelle société du travail. Ce régime peut être vu comme précaire et surtout sans sécurité d'emploi. Il est aujourd'hui particulièrement critiqué pour son coût, et souvent remis en question. Il est identiquement débattu par les intermittents lui-même, ne prenant pas en compte toutes les heures réellement effectuées, et ce malgré la réforme adoptée par le Parti socialiste français. De plus, les fonds consacrés à son financement en ont été réduits étant donné la difficulté de sa gestion. Le différé, c'est-à-dire le délai entre les derniers revenus effectifs et les allocations chômage, est de plus en plus important et concerne aujourd'hui la moitié des intermittents allocataires. Le droit à ces allocations est également assez restreint, nécessitant la justification de 507 heures de travail pour 10 mois de la part des techniciens par exemple, qui permet ensuite d'obtenir une « allocation de retour à l'emploi », mais il en faut 610 pour les salariés du régime général. D'abord, les heures ne sont que rarement décomptées au réel, ensuite lorsque les contrats sont très courts, les journées peuvent être plus intensives, ce qui rend la comptabilisation réelle complexe. Dans le cas présent, un « cachet unique », c'est-à-dire un cachet pour une représentation, équivaut à 12 heures de travail de manière forfaitaire. Ainsi, on ne prend pas en compte les heures dédiées à la préparation ou à la création. De plus, ces heures descendent à 8 lorsqu'une représentation dure plus de 5 jours. Si l'on a atteint les 507 heures, on bénéficie d'une indemnisation de 8 mois, tandis que le régime pour les salariés du régime général, un jour d'indemnisation équivaut à une journée travaillée (Durand, Parienté and Vaudano 2014).

Comment appliquer ce système à l'ensemble de la population, ou à tout le moins à une grande partie ? Dans le cas des intermittents du spectacle, les métiers sont variés, mais ça en reste un secteur concret et délimité, nous en percevons pourtant déjà les limites, notamment dans les inégalités de traitement. Il semble ainsi difficile d'établir ce système à une société emplies de secteurs plus que variés, d'autant plus que dans l'idée de Stiegler, les activités des individus seront laissées à leur bon vouloir. Il faudra une analyse très précise prenant en compte par exemple la pénibilité. Aussi, parallèlement aux intermittents du spectacle, il faudra trouver une méthode efficace pour comptabiliser les heures effectuées. Cette caractéristique semble complètement utopique dans son application globale. Ainsi, qu'en est-il des individus qui n'effectueront pas une activité précise, mais une multitude d'activités, sans réelle spécialisation ? S'il est nécessaire qu'il faille un réel apprentissage, suivi du partage d'un savoir concret, étudié et approfondi, qu'en est-il des personnes ne désirant pas approfondir quelque matière ? Seraient-ils également disposés à percevoir un revenu contributif ? On peut faire référence à l'idée de Stiegler qu'il faut garder une forme « d'injustice » pour motiver les individus à s'investir dans la société. Ne faut-il pas penser aux dérives d'une injustice (ici voulue), lorsqu'on voit la société actuelle, pourtant grandement critiquée par Stiegler ? Il est en effet possible qu'une injustice, une discrimination la plus marginale possible, puisse pousser les individus à prendre des décisions qu'ils n'auraient pas prises dans une situation où toutes les activités se vaudraient. En discriminant, on pourrait penser qu'un revenu contributif plus élevé au regard de certaines contributions exigeantes motiverait les individus à effectuer cet effort supplémentaire, ce qui serait positif en fin de compte dans la société ; un grand investissement permettant une répartition de savoirs plus riches et une plus-value importante. Néanmoins, nous pouvons nous demander si cela ne va pas démotiver les allocataires à effectuer une activité qu'ils apprécient réellement au profit d'une activité plus rentable. On sait qu'aujourd'hui la motivation première d'une partie de la population est pécuniaire dans le choix de ses activités, il faudrait donc espérer une modification globale du moteur de la société actuelle, qui semble difficile, voire impossible à obtenir. La question de faire perdre de vue la motivation financière dans la société est prépondérante et semble la plus compliquée à régler. Il faut garder en tête que pour Stiegler, cette société est faite d'individus s'investissant dans des activités qu'ils apprécient personnellement, de façon inintéressée. Il sera compliqué d'appliquer un revenu contributif justement réparti entre les prestations en gardant cette caractéristique de contribution non motivée pécuniairement comme objectif d'une société à atteindre.

En prenant l'exemple de Wikipédia, considéré comme très positif pour Stiegler, mais plus généralement le modèle du logiciel libre, on se rend compte que toutes les contributions ne sont pas valorisées au même titre. Il y a un contrôle, une modération, qui va accepter ou non

notre contribution, ou la soumettre à vigilance si elle semble confuse, peu claire, voir fausse. En raison de l'existence même de ce contrôle, toutes les contributions ne peuvent se valoir. Il faudra ainsi trouver un critère valide pour différencier le temps investi par une personne ayant proposé une contribution qui sera refusée, d'une contribution effectivement utile et mise à la portée de tous. Il est également possible qu'une contribution non publiée soit valorisée au même titre, mais cela contredirait l'idée de différenciation des contributions et pourrait entraîner les individus à ne pas entièrement s'investir dans leur recherche et leur participation.

De plus, nous pouvons nous interroger sur les conséquences macro-économiques d'une telle mesure. Une augmentation du pouvoir d'achat semble inévitable en comparant avec le pouvoir d'achat actuel des personnes sans emploi ou en activité sous un contrat précaire. D'abord, ce modèle ne pourra pas être appliqué de manière globale directement, il faudra mettre en place des mécanismes qui vont différencier la partie de la société dans laquelle le revenu contributif est appliqué du reste de la société fonctionnant toujours sur un modèle de travail classique. Ensuite, même si cette application était généralisée, c'est tout un nouvel équilibre macro-économique qui devrait se mettre en place. De nouveau, il se pose la question de la recherche de la rentabilité qui se devrait d'être inexistante dans ce système, ce qui semble aujourd'hui quasiment impossible à achever. Il est nécessaire de se poser la question des conséquences économiques sur la consommation ainsi que sur la réaction que pourront avoir les grands groupes industriels.

La question de la réforme de la sécurité sociale se doit également d'accompagner ces bouleversements. Nous sommes actuellement dans un système organisé dans le but d'atteindre une certaine équité, en Belgique par exemple nous avons un accès facilité financièrement à l'éducation et aux soins de santé. En prenant l'exemple de l'éducation, bien que l'accès y soit relativement facile en Belgique en comparaison aux autres systèmes éducatifs occidentaux, cela reste un investissement. Comment fonctionnerait le système éducatif si, en suivant l'idée d'une économie de contribution, les individus s'y investissent dans l'objectif d'un futur partage de ces savoirs. On peut imaginer d'une part que le système éducatif resterait financé en partie par les fonds publics et par un investissement privé, ce dernier étant facilité par le versement d'un revenu contributif. On peut également imaginer l'éducation comme un service totalement public et donc entièrement financé par l'État, mis à la disposition des individus désirant élargir leurs savoirs dans un but plus global de valorisation du savoir général de la société, les individus touchant donc un revenu contributif pendant leur période éducative. Il semble que la seconde possibilité corresponde plus aux idéaux de Bernard Stiegler, mais mène à un autre problème que pourrait être celui de la nationalisation des universités, devenant un service entièrement public et mis à la disposition de la population gratuitement, question de la nationalisation pourra, dans le même ordre d'idée, concerner plus largement les entreprises. En

effet, et c'est lié à l'interrogation précédente sur les objectifs économiques des différents groupes, il peut sembler nécessaire de nationaliser un maximum de groupes et particulièrement les services, pour diminuer cet objectif de rentabilité qui peut poser problème à l'application d'un revenu contributif. Dans l'idée d'une société non plus guidée par la rentabilité et le profit, mais par un réel investissement des individus, il semble nécessaire de ne plus laisser d'incitants financiers.

Si on se concentre sur la sécurité sociale, nous pouvons également nous demander ce qu'il adviendra des soins en santé. Actuellement, il existe un choix entre obtenir des soins gérés par le service public ou un service privé. Il faut également souscrire à des assurances, plus ou moins complètes, souvent fonction du revenu des individus. Est-ce que dans cette nouvelle société tout cela ne devrait pas être financé publiquement et de manière entièrement équitable, qu'il n'en soit plus fonction des revenus des individus ?

Ce ne sont que quelques exemples qui démontrent à quel point la société devra être réformée pour atteindre ce nouveau système contributif. Même si Bernard Stiegler utilise un régime de travail existant comme modèle de revenu contributif, ce dernier semble à l'heure actuelle déjà insuffisant et incomplet au regard des intermittents du spectacle. Son coût est colossal et sa mise en application effective très difficile de par le principe même de la diversité des fonctions qu'il couvre. On comprend que l'idée de Bernard Stiegler puisse être vue comme une utopie en ce sens que la réforme sociétale nécessaire semble inimaginable et particulièrement si elle ne se fait que localement. Il en nécessiterait un changement total de gestion publique et d'administration, mais par-dessus tout un changement de mentalité de manière globale.

De ce fait, même Bernard Stiegler ne défend pas entièrement ce régime pour son projet, ce dernier n'étant, d'après lui, pas forcément « idéal » pour l'ensemble de la population (Stiegler et Kyrrou, 2015). Il est pourtant démontré comme un des schémas probables de cette nouvelle organisation de la société par Stiegler, mais ne semble pas convaincre, et est difficilement défendu par ce dernier. Il est pourtant nécessaire d'imaginer un modèle clair et global, par rapport aux travailleurs, mais aussi à l'économie et à la gestion publique.

Conclusion

L'automatisation de la société est effectivement vouée à prendre une place importante dans la production. Après avoir établi le cadre nécessaire à la compréhension de la pensée de Bernard Stiegler, nous avons pu étudier plus en profondeur le revenu contributif.

L'économie contributive se caractérise par plusieurs dimensions. Elle désigne d'abord la participation des individus dans l'échange et la coopération dans le partage de l'information, et

ce sans motivation d'ordre financière. Elle est également marquée par des relations caractérisées par des externalités, provoquant des avantages ou utilités à d'autres agents, sans volonté particulière de les créer ni d'obtenir quelque contrepartie. La dernière dimension lie ces deux spécificités en comparant l'économie contributive à ce qu'on appelle aujourd'hui l'économie sociale et solidaire, c'est-à-dire nécessitant une interaction majeure entre les agents et une gestion des externalités qu'ils provoquent. La différence est que dans ce cas-ci, les externalités sont délibérément recherchées.

L'économie de la contribution a vocation à devenir un modèle économique général. On y trouve une nouvelle version du contributeur, qui dans ce cas-ci gère effectivement sa participation à une activité et va créer une valeur sociétale, mais également démontrer que ses actions ne sont pas intéressées. Le but est d'obtenir une économie dite « relationnelle », dont la base est constituée par des engagements réciproques. Pour Stiegler, l'économie de la contribution c'est le règne des amateurs, au sens premier du terme, c'est-à-dire des individus motivés par leurs propres centres d'intérêt.

Ainsi pour Bernard Stiegler, nous sommes aujourd'hui dans l'hyperprolétarianisme. On assiste à une destruction des savoirs, du fait de la transformation intensive des données en un temps minimal et court-circuitant toute activité de l'esprit. Cependant, ces robots et algorithmes peuvent en même temps mettre fin à la prolétarianisme généralisée. Il faut pour cela trouver un moyen de redistribuer le temps gagné par l'automatisation : cette dernière représente un des grands maux de notre société actuelle, mais en représente également la solution. Cette redistribution se doit d'être juste et équitable, c'est en ce sens que Stiegler imagine la mise en place d'un revenu contributif qui aura pour but la valorisation de l'investissement de chacun dans la société, en mettant à contribution le temps offert par l'automatisation. Ainsi, nous obtenons une économie contributive basée sur la redistribution de la richesse par le versement d'un revenu contributif, en réponse à l'automatisation de la production.

Il y a un investissement de la société dans la « capacité » des individus, c'est-à-dire que l'investissement est mutuel. Si les individus cessent de contribuer à cette nouvelle société, l'État se verra libéré de son obligation de versement du revenu contributif. De par ce caractère conditionnel du revenu contributif, Bernard Stiegler voit l'allocation universelle « basique » comme complémentaire à ce mécanisme. En effet, chacun n'a pas les mêmes capacités, les mêmes envies et certaines personnes sont matériellement incapables de participer à la société contributive. En octroyant un revenu de base distinct de toute contrepartie, Bernard Stiegler instaure un socle permettant une sécurité financière (quoiqu'on ne connaisse pas le montant dudit revenu dans ce contexte), mais manifestement suffisamment faible que pour créer une incitation à participer dans la collectivité. Stiegler ne veut en effet pas courir le risque d'une

« prolétarianisation généralisée », il faut ainsi motiver les individus à réellement s'investir dans la société et une certaine discrimination se voit nécessaire en ce sens.

Au regard du régime des intermittents du spectacle, qui semble le moyen approprié afin de répartir la richesse produite, on comprend en quoi il peut sembler approprié dans cet objectif, mais il est nécessaire d'en soulever les limites. Il est intéressant, car c'est un des seuls régimes qui prend en compte les périodes de non-activité dans la rémunération. On pourrait ainsi rémunérer les individus de manière globale, autant pour leur apprentissage que pour le partage des savoirs acquis. Cependant, ce système soulève de nombreuses interrogations. Comment mettre en place un système efficace et juste dans le comptage des heures effectuées ? On imagine difficilement n'importe quel mécanisme assez performant que pour comptabiliser de manière pertinente les heures passées à apprendre, acquérir les savoirs ainsi qu'à leur partage. Il faudrait, dans ce même schéma, prendre en compte la difficulté de chacun à effectuer la même tâche ou, plus simplement, à apporter la même plus-value à la société. Cela en devient également compliqué par la diversité des activités que les contributeurs peuvent effectuer, sachant que cela représente déjà un problème dans l'application de ce régime aux intermittents du spectacle. Il faudrait également trouver un moyen de faire évoluer les mentalités pour les écarter des motivations purement financières qui sont actuellement une part fondamentale de notre société, ce qui ne peut être atteint qu'en réformant de fond en comble l'ensemble du fonctionnement de l'économie. On ne peut effectivement pas évoluer sous un modèle prônant l'ambition et la réussite professionnelle dans un objectif de société du partage des savoirs, dans un « désintéressement » général.

En plus des bouleversements macroéconomiques que ce revenu entraînerait, nous pouvons également nous interroger sur l'avenir de la sécurité sociale, par exemple en imaginant une nationalisation, ou encore sur l'évolution du système éducatif. Si l'on considère que l'investissement d'une personne dans un but de partage des savoirs se doit d'être rémunéré, cela change complètement de notre système actuel dans lequel l'éducation reste un investissement. Le niveau des réformes à effectuer semble colossal, autant du point de vue administratif, que d'un point de vue sociétal et économique. Cette théorie est très intéressante et pleine de bon sens, mais semble actuellement très utopique dans sa mise en œuvre.

Bibliographie

Ouvrages

Corsani, Antonella, and Maurizio Lazzarato. 2008. *Intermittents Et Précaires*. 1st ed. Paris: Éd. Amsterdam.

David, Paul A. et Foray, Dominique. 1995. *Accessing and expanding the science and technology knowledge base*.

Laffont, Jean-Jacques. 1977. *Effets Externes Et Théorie Économique*. 1st ed. Paris.

Lipietz, Alain. 2001. "Pour le tiers secteur." *L'économie sociale et solidaire: pourquoi et comment*. Paris, La Découverte.

Stiegler, Bernard. 2008. *Économie De L'hypermatériel Et Psychopouvoir*. 1st ed. [Paris]: Mille et une nuits.

Stiegler, Bernard. 2015. *La Société automatique: 1. L'avenir du travail*. Fayard.

Teboul, Bruno, and Thierry Picard. 2015. *Uberisation= économie déchirée?* Editions Kawa.

Articles scientifiques

Beraud, Philippe, et Franck Cormerais. « Économie de la contribution et innovation sociétale », *Innovations*, vol. 34, no. 1, 2011, pp. 163-183.

Stiegler, Bernard, and Ariel Kyrou. « Le Revenu contributif Et Le Revenu Universel ». *Multitudes* 63 (2): 51. doi:10.3917/mult.063.0051, 2016.

Articles de journaux

"Plaine commune Veut Expérimenter Le Revenu contributif". 2017. *L'humanité*. <http://www.humanite.fr/plaine-commune-veut-experimenter-le-revenu-contributif-630247>.

Braouezec, Patrick. 2017. "Patrick Braouezec : « Le Revenu contributif Correspond À Une Intervention Dans La Société»". *Libération.Fr*. http://www.liberation.fr/futurs/2017/01/12/patrick-braouezec-le-revenu-contributif-correspond-a-une-intervention-dans-la-societe_1540766.

Brassart, Baptiste. 2014. "Uber, C'Est Quoi ? La VTC Réinventée Qui Concurrence Les Taxis". <https://articles.fr.softonic.com/uber-vtc-cest-quoi>.

Business, BFM. 2016. "Ubérisation Ou Économie Collaborative? Ne Confondez Plus, Voilà Les Différences". *BFM BUSINESS*. <http://bfmbusiness.bfmtv.com/01-business->

forum/uberisation-ou-economie-collaborative-ne-confondez-plus-voila-les-differences-946625.html.

Durand, Anne-Aël, Jonathan Parienté, and Maxime Vaudano. 2014. "Si Vous N'avez Rien Suivi À La Crise Des Intermittents". *Le Monde.Fr*. http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/06/10/si-vous-n-avez-rien-suivi-a-la-crise-des-intermittents_4434935_4355770.html.

Landau, Olivier. 2016. "Régime Des Intermittents Et Revenu contributif - I.R.I.". *Iri_Utokyo.Co-Ment.Com*. https://iri_utokyo.co-ment.com/text/tETupbBLAZL/view/.

Landau, Olivier. 2017. "Le Régime Des Intermittents, Un Modèle Porteur". *L'humanité*. <http://www.humanite.fr/le-regime-des-intermittents-un-modele-porteur-631733>.

Media, Prisma. 2017. "Les Secteurs Où L'ubérisation Offre De Nouvelles Opportunités De Business". *Capital.Fr*. <http://www.capital.fr/carriere-management/entreprendre/creation-d-entreprise/les-secteurs-ou-l-uberisation-offre-de-nouvelles-opportunites-de-business-1125254>.

Perez, Michel. 2017. ""Faire De Plaine Commune Un Territoire D'expérimentation Du Revenu contributif"". *Educavox.Fr*. <https://educavox.fr/alaune/faire-de-plaine-commune-un-territoire-d-experimentation-du-revenu-contributif>.

Stiegler, Bernard, et Ariel Kyrou. 2015. "Bernard Stiegler Explique Que Le Déclin Progressif Mais Inéluctable De L'emploi Est Peut-Être Une Bonne Nouvelle.". *Artindustrialis.Org*. <http://arsindustrialis.org/sites/default/files/SOCIETY%5B2%5D.pdf>.

Stiegler, Bernard. 2011. "Partners - Lesoir.Be". *Lesoir.Be*. http://archives.lesoir.be/%C2%AB-le-logiciel-libre-peut-redonner-sens-a-nos-vies-%C2%BB-_t-20111130-01PDWG.html.

Stiegler, Bernard. 2013. « Nous entrons dans l'ère du travail contributif » <http://tempsreel.nouvelobs.com/rue89/rue89-le-grand-entretien/20130202.RUE2699/bernard-stiegler-nous-entrons-dans-l-ere-du-travail-contributif.html>.

Stiegler, Bernard. 2015. "« Je Propose La Mise En Place D'Un Revenu contributif, Qui Favorise L'Engagement Dans Des Projets »". *Le Monde.Fr*. http://www.lemonde.fr/emploi/article/2015/11/17/bernard-stiegler-je-propose-la-mise-en-place-d-un-revenu-contributif-qui-favorise-l-engagement-dans-des-projets_4812202_1698637.html.

Stiegler, Bernard. 2017. ""Faire De Plaine Commune En Seine-Saint-Denis Le Premier Territoire Contributif De France"". *La Croix*. <http://www.la-croix.com/Debats/Forum-et->

debats/Conversation-avec-Bernard-Stiegler-Jennifer-Galle-Faire-Plaine-Commune-Seine-Saint-Denis-premier-territoire-contributif-France-2017-01-10-1200816062.

Stiegler, Bernard. 2017. "Bernard Stiegler : «Reconstruire L'Économie En Redonnant De La Valeur Au Savoir»". *Libération.Fr*. http://www.liberation.fr/france/2017/02/08/bernard-stiegler-reconstruire-l-economie-en-redonnant-de-la-valeur-au-savoir_1547285.

Stiegler, Bernard. 2017. "Bernard Stiegler « Nous Devons Rendre Aux Gens Le Temps Gagné Par L'Automatisation »". *L'humanité*. <http://www.humanite.fr/bernard-stiegler-nous-devons-rendre-aux-gens-le-temps-gagne-par-lautomatisation-609824>.

Stiegler, Bernard. 2017. "Bernard Stiegler : « Je Propose La Mise En Place D'Un Revenu contributif, Qui Favorise L'Engagement Dans Des Projets »". *Le Monde.Fr*. http://www.lemonde.fr/emploi/article/2015/11/17/bernard-stiegler-je-propose-la-mise-en-place-d-un-revenu-contributif-qui-favorise-l-engagement-dans-des-projets_4812202_1698637.html.

Stiegler, Bernard. 2017. "Bernard Stiegler, Economie, Écologie, Anthropie Et Néganthropie". *Agoravox*. <http://www.agoravox.tv/actualites/economie/article/bernard-stiegler-economie-ecologie-71882>.

Stiegler, Bernard. 2017. "«L'Accélération De L'Innovation Court-Circuite Tout Ce Qui Contribue À L'Élaboration De La Civilisation»". *Libération.Fr*. http://www.liberation.fr/debats/2016/07/01/bernard-stiegler-l-acceleration-de-l-innovation-court-circuite-tout-ce-qui-contribue-a-l-elaboration_1463430.

Stiegler, Bernard. 2017. "Conversation Avec Bernard Stiegler : « Faire De Plaine Commune En Seine-Saint-Denis Le Premier Territoire Contributif De France »". *The Conversation*. <http://theconversation.com/conversation-avec-bernard-stiegler-faire-de-plaine-commune-en-seine-saint-denis-le-premier-territoire-contributif-de-france-65931>.

Stiegler, Bernard. 2017. "Il Faut Généraliser Le Modèle Des Intermittents Du Spectacle – Bernard Stiegler – Ars Industrialis". *Assomadcinema.Wordpress.Com*. http://www.areneidf.org/sites/default/files/le_revenu_contributif.pdf

Stiegler, Bernard. 2017. "L'Avenir De L'Homme Est-Il Automatique?". *Slate.Fr*. <http://www.slate.fr/story/102475/avenir-homme-automatique>.

Documents officiels

"Indemnisation Chômage Des Intermittents Du Spectacle". 2017. *Service-Public.Fr*. <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F14098>.

"Vers LE TRAVAIL Se Substituant À L'EMPLOI - Pour Un REVENU DE BASE Et Un REVENU CONTRIBUTIF | Ars Industrialis". 2017. Arsindustrialis.Org. <http://arsindustrialis.org/vers-le-travail-se-substituant-%C3%A0-l%E2%80%99emploi-pour-un-revenu-de-base-et-un-revenu-contributif>.

Sites Web

"Revenu De Base Et Revenu contributif". 2017. *Mouvement français Pour Un Revenu De Base*. <http://www.revenudebase.info/2016/01/09/9294/>.

Belleguic, Ronan. 2017. *Faire De Plaine Commune Un Territoire D'Expérimentation Du Revenu contributif*. Ebook. 1st ed. Saint-Denis: Plaine commune. <https://recherchecontributiveorg.files.wordpress.com/2016/11/note-finale-revenu-contributif-11-01-17.pdf>.

Musseau, Pierre. 2017. "Revenu De Base Et Revenu Contributif, Deux Projets Complémentaires. – Mouvement Français Pour Un Revenu De Base". *Mouvement Français Pour Un Revenu De Base*. <http://revenudebase.info/2016/01/09/9294/>.

Projet D'expérimentation territoriale; Plaine commune. 2015. Ebook. 1st ed. Saint-Denis: Artindustrialis.org. <http://francestrategie1727.fr/wp-content/uploads/2016/02/projet-plaine-commune-10.03-bernard-stiegler.pdf>.

Note d'articulation

Étant donné l'automatisation de la main d'œuvre, l'augmentation de la productivité et la diminution des emplois rémunérés qu'elle engendre, nous avons analysé une manière différente de répartir les richesses produites, qui seront quant à elles de plus en plus importante. Les deux approches étudiées ont une stratégie relativement similaire de répartition : évoluer dans un autre marché du travail, dans lequel la rémunération n'est pas fonction du travail et de l'emploi comme c'est le cas actuellement. Dans le marché du travail actuel et dans notre économie de manière très générale, le revenu et le travail sont intimement liés. Nous imaginons forcément qu'une activité de travail est nécessaire pour obtenir un certain pouvoir d'achat et ainsi répondre à nos différents besoins, les individus ne travaillant pas étant même parfois considérés comme la partie marginalisée de la population. Ces derniers se reposent donc sur diverses allocations sociales qui permettent de pallier le manque de revenu, mais a priori de façon temporaire, une situation de non-emploi n'étant pas considérée comme une situation viable à long terme. Cependant, nous remarquons d'ores-et-déjà qu'il n'y a pas de place pour tous les individus sur le marché du travail actuellement, ce qui explique l'échec des multiples politiques d'emploi européennes.

Dans les deux cas présents, les défenseurs reconnaissent que ce marché n'est pas viable et s'accordent sur une répartition des richesses séparée du travail en lui-même, en tout cas dans sa définition actuelle. Dans cette optique, on comprend que si on ne peut plus garantir un emploi à l'ensemble de la société, il n'y a plus de sens à garder le travail comme seule source de pouvoir d'achat. Cependant, chacune des visions du « futur » marché du travail entraînera des réformes majeures ainsi que des conséquences importantes sur notre société.

Revenu de base et inactivité

L'implémentation d'une allocation universelle pure, indépendante de toute activité et de toute condition, est souvent critiquée pour l'impact qu'elle aura sur l'activité des individus, souvent considérée comme un « désincitant » au travail. Il est difficile d'affirmer aujourd'hui qu'un revenu de base fera réellement l'effet d'une trappe à l'inactivité, c'est-à-dire un chômage volontaire conséquence d'une dissuasion au travail, ou au contraire s'il prendra la forme d'une incitation à l'entrepreneuriat ou à

l'activité indépendante de manière générale, offrant une aide financière non négligeable aux particuliers.

Cependant, si la première possibilité est souvent privilégiée, c'est parce qu'on observe aujourd'hui une corrélation relativement importante entre le montant des allocations de chômage versé et la réinsertion professionnelle ; et qu'en effet certains individus peuvent être encouragés à rester au chômage si celui-ci offre des conditions financières convenables. Cependant, cette observation se doit d'être relativisée étant donné qu'elle se fait dans le marché du travail actuel, qui offre parfois de mauvaises conditions de travail et de bas salaires, notamment pour les emplois nécessitant du personnel non qualifié ; qui va rendre une situation de non-emploi avec versement d'allocations sociales plus attractif. Ainsi cette corrélation ne serait pas forcément vraie dans un nouveau marché du travail dont on ne connaît pas les caractéristiques, et l'on peut imaginer que l'introduction d'un revenu de base universel modifierait en profondeur ce marché.

Le revenu contributif vu par Bernard Stiegler apporte une réponse intéressante à ce risque de trappe à l'inactivité. En effet, dans sa vision du revenu, c'est l'investissement d'une personne dans la société qui permet d'obtenir le droit à une rémunération contributive. Ainsi, Bernard Stiegler pallie le risque d'inactivité de la population par une incitation claire à l'apprentissage, au partage des savoirs et à un investissement clair dans la société. Il craint un « cercle vicieux », celui de la prolétarianisation généralisée, et met une place une différenciation dans les revenus perçus qui seront fonction de la contribution. C'est donc très différent d'un revenu de base classique, universel et égal pour tous, car le principe même du revenu contributif est qu'il est individualisé. Il y a ici une intention claire d'encourager les individus à s'investir via une incitation financière, mais dans le but d'obtenir une plus-value globale importante.

Cette différence entre les deux mécanismes s'explique par une finalité différente. Stiegler espère obtenir par cette réforme une société basée sur « l'économie de la contribution », dans laquelle un maximum d'individus s'investirait, mettant à contribution le temps gagné par l'automatisation en aboutissant à une société de partage du savoir. L'objectif même espéré par Stiegler repose donc sur l'investissement des individus. Ce n'est pas le cas d'une allocation universelle basique, ne nécessitant aucune contrepartie. Cette dernière est en effet beaucoup plus

individualiste, ayant pour objectif de pallier les conséquences du chômage de masse en versant une certaine somme d'argent, mais n'ayant aucun objectif de cohésion sociale, par exemple. Il peut donc être intéressant de penser à une sorte de contrepartie, par forcément la solution imaginée par Stiegler, pour diminuer ce risque d'inactivité, mais également pour encourager les gens à vivre réellement en société plutôt d'individuellement.

Conditions de travail

La question de l'influence sur les conditions de travail est également difficile à appréhender. Dans le cadre d'une allocation universelle basique, la majorité des auteurs s'accordent pour dire que l'influence serait positive sur les conditions de travail, accordant un pouvoir de négociation plus important aux travailleurs dans les relations industrielles. D'après eux, cette influence engendrerait par la suite un investissement plus important de la part des entreprises dans le bien-être des travailleurs. Une partie plus marginale de la littérature explicite qu'au contraire, le versement d'un revenu de base libérerait les entreprises de leur rôle de « service minimal » social et économique, et donc entraînerait indubitablement des conditions de travail moins bonnes.

Plusieurs dérives d'une liberté trop grande laissées aux individus ont été soulignées dans le cadre de l'ubérisation par exemple. On doit faire dans ce cas-ci la différence entre le collaboratif et le contributif. Si l'ubérisation s'est créée grâce à l'émergence de différentes plateformes venant concurrencer l'économie classique, ceci par un travail plus flexible, plus accessible et surtout moins cher, ce n'est pas ce que Stiegler recherche dans ses réformes même si nous en observons les similarités. Dans ce système collaboratif, le partage des données est un prétexte utilisé pour déréguler le système et utiliser ces données de manière occulte. C'est une contributivité négative : rien n'y est redistribué. Cette comparaison souligne pourtant une problématique importante qu'est celle de l'organisation du travail dans un contexte décentralisé, car même si cela permet un accès à l'emploi de façon plus large, cela provoque dans le cas de l'ubérisation des conditions de travail précaires, peu contrôlées et moins bien rémunérées.

Il faudra donc, et ce dans les deux mécanismes de redistribution, établir un contrôle efficace des prestations et garder un contrôle sur les activités professionnelles afin

d'éviter les dérives actuelles, telles que les contrats de travail précaire ou une flexibilisation extrême de la main d'œuvre, qui sont pourtant également a priori un remède au manque d'emploi dans notre conjoncture.

Mesure socialiste ou libérale ?

Nous avons également vu que l'allocation universelle pouvait être mise en place de différentes manières, suivant sa finalité. En versant une allocation importante aux individus, on fait perdre à l'État une partie de sa responsabilité sociale en la transposant plutôt sur les individus eux-mêmes, devant se gérer individuellement grâce au revenu fixe qui leur est attribué.

Une vision plus sociale du revenu de base existe cependant également, maintenant en place des allocations sociales calculées par rapport aux besoins de chacun, mais versant un revenu de base moins importante de ce fait. On ne se retrouve ainsi pas dans une situation individualisée, l'État conservant son implication dans la cohérence sociale et la protection des individus.

Pour Bernard Stiegler, on imagine que s'il suffit de contribuer à la société pour toucher ledit revenu, le revenu est de fait différent pour tous. Il ne peut donc pas réellement être comparé à une allocation universelle basique, remplaçant toute sécurité sociale. Il existerait une différenciation entre les importants contributeurs et les individus qui soit ne peuvent matériellement pas contribuer de manière effective à la société, soit qui ne veulent simplement pas. Nous pouvons donc nous demander si cette mesure se rapproche plus de la vision libérale ou socialiste du revenu de base.

Dans un sens, elle laisse l'opportunité à chacun de s'impliquer selon ses envies et ses besoins, d'un autre elle discrimine de façon importante les individus ; avantageant manifestement les personnes intelligentes et talentueuses au détriment des individus qui n'auraient pas l'opportunité de partager énormément de connaissances. Ainsi, la vision de Stiegler qui semble particulièrement sociale et égalitaire ne l'est pas forcément en pratique. Néanmoins, il a une vision complémentaire de son revenu au revenu de base, même s'il ne l'explicite par forcément souvent. Il prend donc en compte que tous les individus ne sont pas égaux dans cette économie du savoir, et propose donc qu'un revenu minimum soit versé afin de pallier cette inégalité. Il n'en reste pas moins que ce système semble similaire à notre système actuel, en ce sens que les personnes qui ne s'investiraient pas particulièrement pourraient être marginalisées

et cantonnées à un revenu minimum, dont on ne connaît d'ailleurs pas la valeur dans la théorie de Stiegler.

Régime des intermittents du spectacle

Il est vrai que l'application d'un revenu contributif comme l'imagine Stiegler est assez innovante. Baser le revenu sur la participation des individus, sur le modèle actuel des intermittents du spectacle peut ainsi représenter une solution à plusieurs défauts du revenu de base. La grande différence est qu'une allocation universelle basique ne demande pas d'énormes réformes dans l'organisation sociétale. En effet, on pallie, grâce à cette allocation, l'extrême pauvreté ; les individus qui peuvent maintenir un emploi le maintiennent et le marché du travail, certes représentant une moindre part de la population, existe toujours et de manière similaire à notre marché actuel. C'est donc une façon plus simple de résoudre le problème du chômage de masse et de la précarité.

Analyser la proposition de Bernard Stiegler est intéressant, car dans cette optique, on refuse de laisser les individus à l'écart de la société et d'apporter une solution au défi de l'automatisation simplement en versant un revenu ; excluant dans le même temps certains individus de la vie en société. Il est en effet nécessaire de ne pas couper les liens sociaux qui unissent les individus, et c'est dans cet idéal-là que Stiegler défend une autre forme de revenu. Ce qui semble plus difficile, c'est la réforme qui devrait suivre un tel bouleversement. De fait, il faudrait réformer complètement le marché du travail, par exemple en créant une échelle de contribution, calculer les réelles valeurs ajoutées de chacune d'entre elles, établir une nouvelle différenciation dans les groupes de la population, etc. On peut également se demander quelle influence ce revenu aura sur la protection sociale, les soins de santé ou encore l'éducation. La société attendue est si différente de notre société actuelle qu'elle en engendre des réformes considérables, donnant une image très utopique à cette nouvelle économie.

Complémentarité

Même si les deux formes de revenu poursuivent des buts différents, ils nous semblent très complémentaires.

D'abord, ils partagent une base fondamentale : il est nécessaire d'aujourd'hui laisser le choix aux individus de gérer leur vie privée et professionnelle de façon différente. En prenant le cas d'un revenu de base universel assez important, les individus auront un réel choix entre travailler et mettre cette allocation à profit pour exercer d'autres

activités, comme du travail social. C'est également le cas du revenu contributif, qui permet en plus de ce choix, d'obtenir une rémunération pour cette participation.

De plus, nous pouvons faire le lien avec le RSA français, désormais composé d'un socle et d'une prime d'activité. Le « socle » en lui-même permet de pallier la grande précarité, et peut ainsi être comparé à notre définition de l'allocation universelle. Quant à la prime d'activité, nous pouvons faire l'analogie avec le revenu contributif : on y retrouve en effet un réel incitant au travail et à l'activité de manière générale.

Si l'on imagine une application cumulée des deux revenus, en prenant comme cadre d'analyse le système du RSA, on pourrait pallier plusieurs critiques de chacun d'entre eux. D'abord, un cumul des allocations permettrait d'obtenir un pouvoir d'achat plus correct, étant donné que le RSA « socle » est aujourd'hui souvent critiqué et considéré comme précaire. D'un autre côté, une des grandes critiques de l'allocation universelle est justement son montant parfois jugé trop généreux et insuffisant pour justifier une reprise du travail. Il peut donc être nécessaire de penser à un nouveau système, dans lequel les deux revenus seraient cumulés : on octroierait ainsi une protection financière minimale, et au regard des différentes critiques, a priori pas trop importante ; mais tout en conservant une incitation pécuniaire à l'activité et au travail.

En cumulant les deux allocations, il faut insister sur un point qui les différencie grandement : leur application. En effet, même si nous théorisons un revenu purement universel, à moins qu'il ne soit appliqué de façon équivalente mondialement, il y aura toujours une condition nécessaire qui sera d'appartenir à une communauté politique. Même si les conditions d'applications peuvent être très larges, on imagine difficilement le versement de ce revenu à une personne étrangère qui ne serait que temporairement sur le territoire, par exemple. Cela pourrait être différent concernant le revenu contributif, en considérant qu'un individu, peu importe son origine ou sa nationalité, mériterait une compensation au regard d'un effort accompli et ayant entraîné une certaine plus-value sociétale. Il semble important, dans l'achèvement d'une cohérence sociale, de permettre à une part de la population parfois marginalisée de s'investir dans la société et dans le même temps d'obtenir un revenu de l'Etat et que ce faisant, il reconnaisse cette dernière pour sa contribution.

Conclusion générale

Il reste à l'heure actuelle difficile de réellement appréhender les conséquences qui pourraient découler de l'application d'une allocation universelle. Nous savons que l'automatisation et la robotisation menacent le marché du travail et particulièrement la production, et que trouver une solution pour pallier le chômage de masse est aujourd'hui nécessaire. L'idée d'une allocation universelle est intéressante, car les sociétés n'ont aujourd'hui rien à gagner à marginaliser une partie de leur population dans la pauvreté. Ainsi, proposer un salaire de base qui serait donc acquis non-pas par le travail mais comme un réel droit en tant que citoyen, permettrait une meilleure cohésion sociale et une réduction de la stigmatisation. Il n'en demeure pas moins que nous ne savons pas réellement ce que cette mesure va engendrer. Le bouleversement sociétal pourrait être tel que nous ne pourrions tout simplement pas l'analyser ni en prévoir les conséquences effectives aujourd'hui, étant donné que nous en étudions les conséquences dans le contexte socio-économique actuel.

Le revenu contributif pourrait pallier certains risques d'une allocation universelle ou, en tout cas d'une allocation universelle trop élevée, comme la désincitation à l'emploi par exemple. C'est une politique plus sociale en ce sens qu'elle est vouée à créer une réelle société solidaire, basée sur des valeurs de partage et toujours dans un objectif d'amélioration globale de la société et non-pas dans un objectif individuel. C'est de par cette caractéristique que nous estimons intéressant de voir les deux revenus comme complémentaires. Le revenu de base universel a, en effet, malgré de bonnes intentions, un caractère très unilatéral. Aucune contrepartie n'est demandée et chacun se « débrouille » avec le revenu octroyé. Y ajouter une composante sociale incitant à la collaboration et permettant une meilleure intégration des individus à cette société via un revenu contributif, peut sembler un bon complément. En effet, nous voyons difficilement ce dernier revenu comme un système alternatif viable de manière autonome, principalement à cause des réformes nécessaires à sa mise en place.

Nous savons en tout cas qu'aujourd'hui les politiques échouent dans leur objectif de plein emploi, en tout cas si l'on espère comme c'est le cas depuis plusieurs années, des conditions de travail correctes, et ce de manière générale en Europe. Une partie de la population européenne se retrouve sans emploi, ou sous contrat précaire, renfermée dans des politiques publiques et sociales aujourd'hui inadaptées, et ce pendant des

périodes parfois très longues. Il est nécessaire de réformer le système social, d'une manière ou d'une autre. Il se doit de s'adapter aux bouleversements technologiques que nous vivons, ne garantissant de fait plus un emploi à l'ensemble de la population.

Place des Doyens, 1 bte L2.01.04, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique www.uclouvain.be/trav

